



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

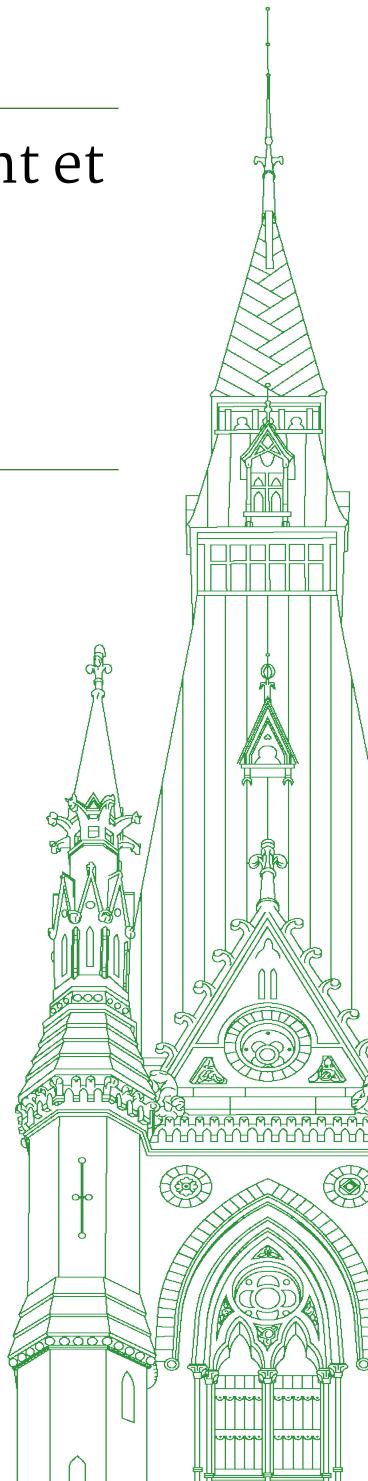
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le lundi 17 novembre 2025

Président : Angelo Iacono



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le lundi 17 novembre 2025

● (1100)

[Traduction]

Le président (Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Chers collègues, bonjour.

[Traduction]

Nous tenons aujourd'hui la 14^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Cette réunion se déroule sous forme hybride et elle est publique. Nous entendrons des témoins pendant les deux heures au complet.

Si vous êtes présents dans la salle, veuillez suivre les consignes de santé et de sécurité qui figurent sur les cartes qui se trouvent sur votre table afin de prévenir les incidents liés à la rétroaction audio.

[Français]

Avant de commencer, j'ai quelques annonces à faire à propos des budgets alloués aux études. J'aimerais que le Comité adopte les quatre budgets distribués par le greffier, il y a quelques semaines, puisque nous avons besoin de ces montants pour rembourser aux témoins les frais liés à leur comparution et couvrir les dépenses de notre propre logistique.

Plaît-il au Comité d'adopter un budget de 500 \$ pour la réunion d'information avec Environnement et Changement climatique Canada?

[Traduction]

Tous ceux qui sont en faveur...

David Bexte (Bow River, PCC): J'invoque le Règlement. Il n'y a pas d'interprétation.

Le président: Je suis désolé.

● (1105)

[Français]

Je vais recommencer.

J'aimerais que le Comité adopte les quatre budgets distribués par le greffier il y a quelques semaines, puisque nous avons besoin de ces montants pour rembourser aux témoins les frais liés à leur comparution et couvrir les dépenses de notre propre logistique.

Plaît-il au Comité d'adopter un budget de 500 \$ pour la réunion d'information avec Environnement et Changement climatique Canada?

Des députés: D'accord.

Le président: Plaît-il au Comité d'adopter un budget de 500 \$ pour la réunion d'information avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et l'Agence canadienne de l'eau?

Des députés: D'accord.

Le président: Plaît-il au Comité d'adopter un budget de 47 700 \$ pour l'étude de la norme sur la disponibilité des véhicules électriques?

Des députés: D'accord.

Le président: Plaît-il au Comité d'adopter un budget de 49 500 \$ pour l'étude de l'efficacité des améliorations potentielles et de la capacité du plan de réduction des émissions du Canada pour 2030?

Des députés: D'accord.

Le président: J'ai perdu ma gageure, alors je dois un café. Je pensais que M. Leslie contesterait l'un des montants et que, par conséquent, j'aurais pu prendre un café avec vous.

[Traduction]

Une voix: [Difficultés techniques]

Le président: Vous m'avez manqué.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Bon, ça va.

[Français]

Le Comité commence son étude sur l'habitat essentiel du chevalier cuivré dans les îles Verchères.

Accueillons maintenant les invités qui témoigneront aujourd'hui.

[Traduction]

Nous accueillons Jeff Labonté, sous-ministre délégué, ministère des Ressources naturelles, par vidéoconférence; Patricia Brady, Elisabeth Gill et Bram Seper de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada; et Dawn Farrell, du Bureau des grands projets.

[Français]

De l'Administration portuaire de Montréal, nous recevons Mme Julie Gascon, M. Julien Baudry et Mme Nathalee Loubier.

Je suis enchanté de vous rencontrer. Nous sommes heureux de vous accueillir au Comité.

[*Traduction*]

Nous entendrons les déclarations préliminaires de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, de l'Administration portuaire de Montréal et du Bureau des grands projets.

[*Français*]

Les témoins disposeront de cinq minutes respectivement pour faire leur allocution. Au moment de répondre aux questions ou de faire leur allocution, je montrerai un carton afin d'indiquer qu'il leur reste une minute pour compléter leur réponse ou leur discours. Afin de ne pas leur couper la parole, je leur montrerai l'endos du carton, ce qui leur dira gentiment de terminer leur phrase.

Nous allons maintenant commencer par Mme Brady.

Madame Brady, la parole est à vous pour cinq minutes.

• (1110)

[*Traduction*]

Patricia Brady (vice-présidente, Politiques et programmes stratégiques, Agence canadienne d'évaluation d'impact): Merci, monsieur le président et honorables députés.

Je m'appelle Patricia Brady. Je suis vice-présidente de la politique stratégique et des programmes à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Je suis accompagnée de deux collègues, Bram Severs, directeur exécutif des communications à l'Agence, et Elisabeth Gill, directrice du bureau régional du Québec, qui est à l'écran.

J'aimerais commencer par souligner que nous sommes sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

[*Français*]

Nous sommes ravis de comparaître devant le Comité, aujourd'hui, afin de présenter de l'information sur l'évaluation environnementale du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur.

Nous parlerons aussi des dispositions de la Loi sur l'évaluation d'impact, ou LEI, concernant les projets réalisés sur un territoire domanial qui s'appliquent de façon distincte au projet de compensation.

La LEI fixe les exigences en matière d'évaluation d'impact des grands projets. Ces projets sont énumérés dans un règlement pris au titre de la LEI, qui est aussi appelé « Liste des projets ». Cette liste n'inclut que de grands projets. Depuis 2019, seuls neuf projets par an, environ, ont atteint les seuils établis dans la liste pour être assujettis au processus d'évaluation fédéral.

Le grand projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur a fait l'objet d'une évaluation au titre d'une loi ayant précédé la Loi sur l'évaluation d'impact, c'est-à-dire la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Cette évaluation, qui incluait des consultations auprès des Autochtones et une participation du public, a été achevée en février 2021. Le 1^{er} mars 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique de l'époque a publié son rapport et sa déclaration de décision, qui comprenaient des conditions pour l'atténuation des effets négatifs, dont un plan de compensation de l'habitat du chevalier cuivré.

[*Traduction*]

La mise en œuvre de ce plan compensatoire était assujettie séparément aux dispositions de la Loi sur l'évaluation d'impact qui s'appliquent aux projets qui ne sont pas désignés dans une liste de projets et qui sont réalisés sur des terres domaniales comme les parcs nationaux, les bases militaires et les réserves des Premières Nations. Ces exigences sont distinctes et très différentes de celles qui s'appliquent aux grands projets désignés en vertu de la Loi.

Pour vous donner une idée du volume, chaque année, plus d'un millier de projets non désignés sont assujettis aux exigences relatives aux terres domaniales, et ils comprennent tout un éventail de projets de tailles variées, comme la construction d'immeubles à bureaux et d'hôpitaux, l'installation de quais et de brise-lames, le remplacement des ponceaux et l'installation de systèmes de traitement de l'eau. Pour ces types de projets sur le territoire domanial, il incombe aux autorités fédérales compétentes de déterminer les effets environnementaux potentiels du projet. L'Agence d'évaluation d'impact n'a aucun rôle à jouer dans ces décisions en vertu de la Loi.

Il y a plus de 75 autorités fédérales au total, dont des ministères, des organismes, des sociétés d'État, des administrations portuaires et aéroportuaires, entre autres.

En vertu de la Loi, avant d'entreprendre un projet sur le territoire domanial ou d'en autoriser ou d'en financer un, l'autorité fédérale doit d'abord déterminer si un projet pourrait entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Cela comprend une exigence de transparence publique. A tout le moins, un avis appelé « avis d'intention » doit être affiché dans le Registre des évaluations d'impact, invitant le public à formuler des commentaires. Les autorités fédérales disposent d'un vaste pouvoir discrétionnaire pour décider de la façon dont elles prendront leur décision, y compris l'information dont elles ont besoin ou les activités supplémentaires de mobilisation du public, compte tenu des circonstances particulières de chaque projet.

Le rôle de l'Agence dans les évaluations des terres domaniales est limité. Ses deux principales fonctions sont les suivantes. La première consiste à fournir des directives aux autorités fédérales au sujet de leurs obligations en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact relativement aux dispositions visant les terres domaniales. La seconde est d'héberger l'information sur les évaluations foncières fédérales des autorités dans le Registre canadien d'évaluation d'impact, que nous tenons à jour, bien que chaque autorité fédérale ait son propre compte et affiche l'information directement dans le registre.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion d'être ici. Mes collègues et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, madame Brady.

[*Français*]

Madame Julie Gascon, la parole est à vous pour cinq minutes.

Julie Gascon (présidente-directrice générale, Administration portuaire de Montréal): Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur le projet d'expansion à Contrecoeur, un projet générationnel qui répond à un besoin stratégique pour le Québec et le Canada.

Chaque jour, le Port de Montréal et ses travailleurs soutiennent des milliers d'emplois, notamment des exportateurs et des manufacturiers, et veillent à ce que les produits essentiels arrivent partout au pays. Toutefois, pour continuer à jouer ce rôle, le Port de Montréal doit accroître sa capacité et agir dès maintenant, car il faut cinq ans pour construire un terminal.

Le projet de Contrecoeur créera 3 770 emplois par année durant la construction et plus de 10 000 emplois pour la gestion de ses activités, et il soutiendra près de 400 000 emplois grâce aux marchandises qui y transiteront. Le projet utilisera notamment des matériaux canadiens et s'appuiera sur des infrastructures existantes, à savoir le réseau ferroviaire et l'autoroute 30, deux infrastructures qui donnent accès à 66 % de la population canadienne et à 75 % de la capacité manufacturière du pays.

Sur le plan environnemental, c'est l'un des projets les plus encadrés du Canada, et il implique des engagements sur plusieurs décennies. Les conditions du projet exigent la consultation des autorités fédérales et provinciales, et de celles des Premières Nations. C'est ce que nous avons fait en donnant satisfaction à chacun.

Nous avons mené un processus de consultation transparent et continu.

En 2012, nous avons tenu des premières rencontres avec les communautés. Elles ont été suivies d'audiences publiques basées sur un rapport d'évaluation d'impact et tenues entre 2016 et 2019.

En mars 2021, l'ancien ministre de l'Environnement et du Changement climatique a émis une déclaration de décision favorable assortie de 387 conditions de réalisation.

En mai 2024, nous avons déposé des demandes d'autorisation auprès du ministère des Pêches et des Océans.

En juillet et en septembre 2024, nous avons présenté l'étude de faisabilité et de l'avant-projet pour la conception des aménagements des herbiers du chevalier cuivré aux Premières Nations, aux organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, aux villes, aux municipalités régionales de comté, au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu qui se situe dans le Richelieu, à la Zone d'intervention prioritaire des Seigneuries et à Conservation de la nature Canada.

Le 29 avril 2025, en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, nous avons publié l'avis d'intention dans le Registre canadien d'évaluation d'impact pour les aménagements des herbiers du chevalier cuivré à l'île aux Bœufs.

En juillet 2025, nous avons envoyé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada une notification à propos du démarrage des travaux préparatoires à la construction du terminal.

En octobre 2025, nous avons obtenu une première autorisation pour les aménagements compensatoires.

L'accompagnement offert par le Bureau des grands projets nous permet de continuer le développement sans aucune mesure d'accélération ni de dérogation réglementaire pour une raison bien simple. En effet, nos permis du ministère des Pêches et des Océans ont été déposés la première fois en 2012 et, après les changements de la loi en 2019, nous avons dû refaire le processus. Nous nous sommes alors engagés auprès de l'Agence d'évaluation d'impact, qui a remis sa décision assortie des 387 conditions en 2021. Il faut bien comprendre que la décision de l'Agence suivait la confirmation du mi-

nistère des Pêches et des Océans, selon laquelle les permis pouvaient être délivrés en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur les espèces en péril.

De 2021 à 2024, nous avons donc effectué notre travail et, en mai 2024, nous avons soumis de nouveau nos demandes de permis en vertu de la nouvelle loi de 2019.

Nous avons respecté l'ensemble des délais et l'ensemble des étapes exigées par toutes les lois.

Depuis plus de 10 ans, nous avons réalisé ou planifié sept plans de compensation et 24 programmes de suivi. Parmi les mesures phares, il y a notamment la création de 27,7 hectares d'habitats pour les poissons aux îles de Boucherville, la plantation de plus de 40 000 végétaux, l'aménagement de nouveaux herbiers aquatiques pour le chevalier cuivré, la protection d'habitats pour l'hirondelle de rivage, les oiseaux aquatiques tels que le grand héron, les martins-pêcheurs ou le butor d'Amérique et plusieurs espèces de poissons et d'amphibiens, ainsi que l'usage d'équipements électriques et hybrides pour réduire les émissions et le bruit.

• (1115)

[Traduction]

Avec l'agrandissement du port à Contrecoeur, nous favorisons l'usage du mode de transport à plus faible teneur en carbone, c'est-à-dire le transport maritime, et nous évitons que des milliers de kilomètres de camions supplémentaires se dirigent vers les ports américains.

Mon temps est-il écoulé?

Le président: Allez-y et terminez votre dernière phrase.

Julie Gascon: Si nous manquons de capacité, les importateurs et exportateurs se tourneront vers la deuxième meilleure option. Pour nous, c'est le port de New York.

Notre objectif est clair. Il s'agit de donner l'exemple et de montrer que la croissance économique et la protection de l'environnement peuvent se renforcer mutuellement.

• (1120)

[Français]

Le président: Merci, madame Gascon.

[Traduction]

Madame Dawn Farrell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Dawn Farrell (première dirigeante, Bureau des grands projets): Bonjour. Je m'appelle Dawn Farrell. Je suis première dirigeante du Bureau des grands projets. Je vous remercie de m'accueillir ici pour discuter du projet du terminal de conteneurs à Contrecoeur.

Comme vous le savez, le Bureau des grands projets a été créé il y a environ deux mois. Le 11 septembre, il a été saisi du projet du terminal de conteneurs à Contrecoeur dans le cadre de la première série de projets soumis par le premier ministre, qui a d'ailleurs annoncé une deuxième série de projets la semaine dernière. Nous maintenons le rythme et travaillons avec diligence pour trouver la meilleure voie à suivre pour ces projets d'édition de la nation.

Les projets renvoyés au Bureau sont le genre de grands projets qui bâtiront le Canada. Ce sont les types de projets dont le Canada a besoin pour relier notre économie, diversifier nos industries et nos débouchés commerciaux, et créer des carrières bien rémunérées, tout en protégeant l'environnement et en défendant les droits des peuples autochtones. Notre bureau travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, les promoteurs de l'industrie et les peuples autochtones afin d'évaluer des projets qui offriront les plus grands avantages aux Canadiens et que nous pouvons mettre en œuvre rapidement pour répondre à la demande.

Les grands projets ont été présentés de diverses façons, notamment par des promoteurs, des groupes autochtones, des premiers ministres — dans le cadre de réunions des premiers ministres — et de nombreuses autres façons par l'entremise des ministères et des ministres fédéraux.

Une fois qu'un projet est renvoyé à notre bureau, nous travaillons avec les promoteurs, les provinces et les territoires ainsi que les peuples autochtones pour trouver la bonne voie à suivre pour chaque projet. Selon le type de projet et son stade de développement, ainsi que l'état d'avancement, les exigences et les jalons, cela pourrait comprendre de nombreuses options, y compris des options axées sur la rationalisation des processus de délivrance de permis et la structuration du financement.

Bon nombre des projets renvoyés au Bureau ne seront pas désignés en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. La désignation n'est qu'un des outils que le Bureau peut recommander, mais la rationalisation de la réglementation et le financement peuvent se faire de nombreuses façons. Nous cherchons le meilleur plan d'action possible pour faire avancer un projet donné rapidement afin que les promoteurs aient la certitude dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions importantes en matière d'investissement.

En ce qui concerne Contrecoeur, à l'époque où le projet a été renvoyé au Bureau, il était bien avancé dans le système de réglementation fédéral, comme on vous l'a dit aujourd'hui, y compris pour l'évaluation environnementale fédérale. Depuis, le travail du Bureau a principalement porté sur la structuration du financement du projet afin de garantir que les décisions d'investissement peuvent être prises.

Nous comprenons qu'une évaluation des terres domaniales en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact a été effectuée pour les mesures compensatoires de Contrecoeur pour le chevalier cuivré et que le Comité pourrait avoir des questions au sujet de ce processus. Le Bureau n'a joué aucun rôle dans cette évaluation. Comme ce sont les entités responsables de l'évaluation des terres domaniales, Environnement et Changement climatique Canada et Pêches et Océans Canada seraient les mieux placés pour répondre aux questions du Comité.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions que vous pourriez avoir au sujet du Bureau des grands projets.

Merci.

Le président: Merci, madame Farrell.

Nous allons commencer par le Parti conservateur, pour six minutes.

Monsieur Ross, vous avez la parole.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Ma première question s'adresse à Mme Elisabeth Gill.

Ce projet, avez-vous dit, a essentiellement été approuvé en 2021, mais nous examinons maintenant les permis de pêche en suspens, conformément à la nouvelle loi.

Combien de permis faut-il approuver pour cette nouvelle modification?

Patricia Brady: Je peux commencer, mais je pense que Mme Gascon serait peut-être mieux placée pour vous parler des permis en instance.

Je crois savoir que l'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches qui était en suspens a été accordée il y a quelques semaines, en octobre.

Quant à savoir s'il existe d'autres permis fédéraux, je vais laisser mes collègues de l'administration portuaire vous répondre.

Julie Gascon: Merci, madame Brady.

Madame Loubier, pouvez-vous nous parler des deux permis? Nous avons reçu le premier. Quel est le permis qui manque?

Nathalee Loubier (cheffe principale, Environnement Contrecoeur, Administration portuaire de Montréal): Le premier permis que nous avons reçu est un permis de Pêches et Océans, et il s'agit d'une compensation pour le chevalier cuivré. Nous l'avons reçu en octobre 2025.

Ellis Ross: Parlez-vous des compensations environnementales?

Nathalee Loubier: Oui.

Ellis Ross: Voilà où je veux en venir avec ma question. Est-ce que les compensations environnementales dont vous parlez se rapportent concrètement à l'habitat du chevalier cuivré?

• (1125)

Nathalee Loubier: Oui.

Ellis Ross: Est-il prouvé que la compensation sera bénéfique pour le chevalier cuivré, ou est-ce quelque chose que nous essayons de faire?

Julie Gascon: Le premier permis est lié au travail de compensation que nous allons faire en faveur du chevalier cuivré. Au cours des derniers mois, nous avons travaillé main dans la main avec nos collègues du ministère des Pêches et des Océans, mais aussi avec nos collègues provinciaux pour déterminer si le travail de compensation que nous proposons fonctionnera.

Cela s'est fait en pleine collaboration. L'objectif serait de compenser l'habitat à l'île aux Bœufs, ce qui est un peu... Il y a deux petites îles au nord de Contrecoeur...

Ellis Ross: Permettez-moi de vous interrompre. J'ai lu le rapport, mais ma question était de savoir si des études avaient été faites pour démontrer que les compensations profiteraient en fait directement au chevalier cuivré, ou s'il s'agit simplement d'un essai visant à déterminer si l'espèce en bénéficierait. Nous parlons ici d'une espèce en péril.

[Français]

Julie Gascon: Je vais demander à Mme Loubier de répondre à la question.

Nathalee Loubier: Vous voulez savoir si le projet de compensation à l'île aux Bœufs va compenser les herbiers qui seront touchés par le projet.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le président, la témoin n'est peut-être pas au courant qu'elle peut utiliser la traduction simultanée.

Nathalee Loubier: D'accord.

Est-ce bien le rapport d'évaluation des effets environnementaux que vous avez lu?

Je le demande parce que plusieurs rapports ont été déposés au ministère des Pêches et des Océans dans notre demande de permis. Il y a, entre autres, l'étude de faisabilité, qui démontre que les aménagements que nous faisons à l'île aux Bœufs pourront compenser les herbiers qui seront touchés par le projet. Les modélisations hydrodynamiques ont été faites, et plusieurs études ont été faites pour démontrer que le projet va fonctionner.

[Traduction]

Ellis Ross: Merci.

Mon autre question s'adresse à Mme Dawn Farrell.

Vous parlez d'aider le gouvernement canadien à simplifier la réglementation, mais la seule rationalisation dont nous semblons avoir besoin ici ce sont les permis et autorisations du ministère des Pêches et des Océans. J'ai déjà travaillé avec le ministère, et il est très réfractaire au risque. Ses agents sont très méticuleux, alors comment votre bureau va-t-il travailler avec eux pour simplifier la réglementation dont vous avez parlé?

Dawn Farrell: Dans ce cas, les travaux pour Contrecoeur seront presque exclusivement liés au financement du projet. Nous avons besoin d'environ 2,3 milliards de dollars pour terminer la construction de Contrecoeur. Nous travaillons avec leurs bureaux pour obtenir ce financement par l'entremise de plusieurs organismes, et c'est là que se fait la plus grande partie du travail. En termes de réglementation...

Ellis Ross: Ne faites-vous rien auprès du ministère des Pêches et des Océans, du MPO, pour les permis en suspens?

Dawn Farrell: Non, nous ne voyons pas la nécessité de faire ce travail. L'Administration portuaire de Montréal a une bonne longueur d'avance dans ce domaine et elle a déjà entrepris la majeure partie du travail, alors nous ne voyons pas la nécessité d'une rationalisation des règlements à cet égard.

Ellis Ross: Le ministère ne fera rien pour accélérer l'obtention de ce permis. Il se contentera de prévoir un délai régulier.

Dawn Farrell: Oui, à l'heure actuelle, son échéancier régulier fonctionne. Vous pouvez demander à Mme Gascon ce qu'elle en pense, mais nous constatons actuellement que la majeure partie du travail auprès du ministère portera sur le financement.

Ellis Ross: S'il n'y a pas de procédure accélérée, puis-je obtenir une estimation du moment où les permis devraient être approuvés par le ministère des Pêches et des Océans?

Julie Gascon: Monsieur, nous avons reçu la lettre de conclusion de notre dossier en août dernier. Comme l'a indiqué Mme Loubier, il faut deux permis. Le premier a été reçu en octobre de cette année, et le second est attendu en novembre.

Ellis Ross: Je vais probablement laisser cela en réserve pour plus tard, mais ma prochaine série de questions portera sur les droits issus des traités et les droits et titres autochtones. Je vais probablement poser la question à l'Agence d'évaluation d'impact, puis je passerai au Bureau des grands projets.

Merci, monsieur le président.

• (1130)

Le président: Merci.

Madame Miedema, vous avez six minutes.

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Merci à tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je vais commencer par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Le rapport indique que la nouvelle aire de dragage se situerait à l'intérieur de l'aire de répartition et l'habitat essentiel du chevalier cuivré, et précise que l'ensemble des changements sera analysé et balisé au besoin dans les autorisations du ministère des Pêches et des Océans. Pouvez-vous nous préciser, en mètres carrés, la superficie d'habitat essentiel directement affectée par la nouvelle aire de dragage et expliquer la méthodologie utilisée pour cette cartographie?

Patricia Brady: J'ai bien peur de ne pas pouvoir vous donner de détails sur la région touchée, mais l'administration portuaire pourrait peut-être répondre à cette question.

Julie Gascon: Quant au nombre d'herbiers qui existent actuellement dans le fleuve Saint-Laurent, où le chevalier cuivré se nourrit, on compte 30 000 hectares. Le projet aura une incidence sur 2,34 hectares au total de cet habitat d'alimentation, et non de l'habitat de reproduction, qui se situe à la rivière Richelieu.

Shannon Miedema: Est-ce que le nouvel habitat, le nouvel habitat compensé, sera créé avant le début du dragage? Je ne sais pas si ma question s'adresse à Mme Brady.

Julie Gascon: Je peux répondre à cette question moi aussi. Tous les travaux compensatoires seront effectués avant le projet. Il s'agit d'aménager 3,24 hectares d'herbiers dans un secteur appelé l'île aux Bœufs, qui se trouve dans le même corridor, un peu au nord de Contrecoeur. C'est excellent, parce que le travail de compensation que nous faisons permet d'atteindre deux objectifs.

Ces petites îles sont également touchées par l'érosion des berges. Nous allons bâtir une sorte de digue, qui ralentira un tant soit peu l'écoulement du courant de manière à favoriser la poussée des herbiers. Nous allons aussi faire pas mal de déblayage, car il y a des quais submergés et une foule de débris. Nous allons faire beaucoup de nettoyage autour de ces îles pour leur donner une nouvelle vie. D'ici 10 ans, les herbiers que nous aurons plantés... C'est un peu comme quand on fait du jardinage: on plante en laissant une distance suffisante pour que les plantes puissent pousser. Nous aurons doublé la surface des herbiers d'ici 6 ans, et elle aura triplé d'ici 15 ans pour atteindre près de 12,64 hectares, je crois.

Shannon Miedema: Excellent.

Pouvez-vous me dire comment cet habitat nouvellement créé sera surveillé? Qu'adviendra-t-il si la surveillance révèle qu'il ne fonctionne pas comme prévu?

Julie Gascon: Dans le cadre de nos travaux compensatoires, il y a de nombreux programmes de suivi parmi les 387 conditions que nous avons. Ces programmes nous permettent d'examiner le tout, des arbres que nous plantons à l'habitat des étourneaux, en passant par l'habitat des grenouilles et les herbiers destinés au chevalier cuivré. Nous avons dû faire un suivi et nous devons veiller à leur prospérité. Ce qui est bien avec le Port de Montréal, c'est qu'il a 200 ans. Nous sommes une institution fédérale, et si quelque chose n'allait pas, nous maintiendrions notre soutien et notre aide pour que les herbiers tiennent le coup.

Nous avons de l'expérience. Nous avons créé un habitat du poisson de 27,7 hectares autour des îles de Boucherville. Nous sommes probablement, à l'intérieur du pays, une entité très solide et bien informée en ce qui concerne le chevalier cuivré. Pour mettre les choses en perspective rapidement, d'ici à ce que nous ayons terminé la construction de Contrecoeur, le Port de Montréal aura investi 17 millions de dollars dans le plan de compensation pour le chevalier cuivré.

J'ai déjà mentionné dans ma réponse qu'il s'agit de l'aire d'alimentation, une aire particulièrement riche grâce à la présence des petits crustacés qui y résident. Le chevalier cuivré est un poisson qui vit environ 35 ans. Il fraie dans la rivière Richelieu et dans le bassin de Chambly. Je vous rappelle que c'est là que ce petit poisson fraie et vit les deux premières années de sa vie avant de se rendre dans l'habitat d'alimentation du Saint-Laurent. Il retourne ensuite chaque année de son cycle de vie au bassin de Chambly dans la Richelieu où il fraie normalement au plus fort de l'été, au moment où circulent sans limite de vitesse la plupart des embarcations de plaisance, bien sûr.

Nous travaillons également avec les producteurs agricoles, car c'est aussi à ce moment-là qu'ils parsèment l'engrais, et il y a beaucoup de produits chimiques. Nous avons travaillé avec eux pour réduire le nombre de ces substances. Avec nos 17 millions de dollars, nous construisons le plus gros réfrigérateur et la plus grande aire d'alimentation pour le chevalier cuivré, dans la mesure du possible, mais nous devrons travailler en collaboration pour déterminer où il fraie, car je pense que nous devons considérer ce petit poisson dans son ensemble. Il est en péril depuis 20 ans, bien avant l'existence du plan portuaire. Nous devrons travailler en collaboration avec d'autres pour soutenir cette espèce.

• (1135)

Shannon Miedema: Je vais m'arrêter là.

Merci.

[*Français*]

Le président: Merci, madame Gascon.

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être présents.

Ma question s'adresse aux représentants de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact.

Quand on se penche sur la situation, on constate essentiellement deux problèmes techniques. Premièrement, l'avis d'intention ou l'avis public pour le projet de compensation a disparu et, deuxièmement, il n'y a pas eu d'alerte pour informer le public de cette consultation.

Estimez-vous que cette consultation est exemplaire et qu'elle facilite la participation du public?

Bram Sepers (directeur exécutif, Communications, Agence canadienne d'évaluation d'impact): Je peux répondre à cette question.

[*Traduction*]

Pour l'avis initial, il a été affiché le 29 avril, pour une période d'un peu plus de 30 jours, soit jusqu'au 30 mai.

[*Français*]

Patrick Bonin: Considérez-vous, en prenant en compte les problèmes techniques, que la manière dont ça a fonctionné est exemplaire?

[*Traduction*]

Bram Sepers: D'accord. Je suis désolé, mais je m'en remets à l'administration portuaire pour ce qui est de la consultation.

[*Français*]

Julie Gascon: Le Port de Montréal a réellement rempli ses obligations légales et réglementaires à la lettre.

En ce qui a trait à l'alerte, j'ai demandé à tous mes employés de s'inscrire, car il faut le faire. Par ailleurs, les alertes ont bien été émises.

Patrick Bonin: Est-ce que c'est un processus exemplaire?

J'aimerais avoir une réponse de l'Agence. Considérez-vous que le processus est exemplaire, sachant qu'il n'y a pas eu d'alerte et que le contenu de l'avis a été modifié?

[*Traduction*]

Patricia Brady: J'ai commencé par dire que le rôle de l'Agence par rapport aux terres domaniales est limité, alors nous ne vérifions pas si elle respecte ses obligations.

En l'espèce, cependant, l'avis d'intention a été affiché. C'est la seule exigence de la Loi, alors cela a été fait. Je crois que l'administration portuaire a entrepris d'autres activités de consultation et d'audiences publiques, dont elle aurait pu nous parler. Cela aurait enrichi et amplifié l'avis de consultation publique qui a été ajouté à notre registre.

[*Français*]

Patrick Bonin: D'accord.

Avez-vous reçu des commentaires dans le cadre de votre consultation?

Julien Baudry (chef de cabinet et vice-président, Communications et relations externes, Administration portuaire de Montréal): Je vous remercie de votre question.

Pour ce qui est de l'exemplarité de nos mesures, comme ça a été mentionné, nous avons respecté les obligations. Nous sommes également allés au-delà de ce qui est exigé lors d'événements publics.

Patrick Bonin: Avez-vous reçu des commentaires?

Julien Baudry: Oui.

Lors d'activités de portes ouvertes, nous avons eu...

Patrick Bonin: Des portes ouvertes ne sont pas des consultations. Selon la loi, les consultations se font en ligne et de manière publique. Encore une fois, des portes ouvertes ne sont pas des consultations.

Dans le cadre des consultations, avez-vous reçu des commentaires?

Julien Baudry: Nous n'avons pas reçu de commentaires de façon électronique ou de façon verbale.

Patrick Bonin: Vous n'avez reçu aucun commentaire lors de votre consultation. Quand votre consultation a-t-elle commencé et quand s'est-elle terminée?

Julien Baudry: Notre consultation a duré le temps qu'il fallait, du 29 avril jusqu'à la limite de 30 jours. Il y a eu en plus la période de prolongation, puisqu'on n'a pas pris de décision avant le 9 octobre.

Patrick Bonin: Vous avez donc eu deux périodes de consultation. Est-ce exact?

Julien Baudry: Nous avons publié un avis qui respecte le délai requis par la loi, à savoir 30 jours. À la fin de cette période, nous avons continué de discuter avec le public et de répondre aux questions, notamment lors d'événements publics diffusés à la radio, dans les médias et de façon ouverte.

Patrick Bonin: Ces événements ne sont pas des consultations.

C'est donc pour cette raison que vous avez mentionné la date du 29 août en donnant de l'information au Bloc québécois; il ne s'agit pas de votre consultation, n'est-ce pas?

Julien Baudry: Tout dépend de la définition qu'on donne au mot « consultation ». Pour nous, consulter et répondre aux questions est également l'occasion de recevoir des commentaires.

Patrick Bonin: Je parle d'une consultation législative obligatoire.

Julien Baudry: Nous avons respecté la période de 30 jours.

Patrick Bonin: D'accord.

Selon vous, la destruction de l'habitat essentiel d'une espèce en disparition peut-elle être considérée comme un effet négatif important sur l'environnement?

Julie Gascon: Étant donné que vous nous posez la question, je peux vous dire que nous allons intervenir sur 2,34 hectares de zone d'habitat d'alimentation du chevalier cuivré dans le fleuve Saint-Laurent, mais nous allons en rebâtir beaucoup plus.

Patrick Bonin: Je sais, madame Gascon, mais je suis désolé, ce n'est pas ma question. Comprenez que je n'ai pas beaucoup de temps. Quand je pose des questions, essayez de répondre aux questions.

Est-ce que la destruction de l'habitat essentiel d'une espèce en voie de disparition peut être considérée comme un effet négatif important sur l'environnement?

• (1140)

Julien Baudry: Selon nous, cette question relève du ministère des Pêches et des Océans. L'Administration portuaire de Montréal n'a pas les compétences pour en juger. Nous ne sommes pas l'autorité légale à ce sujet.

Patrick Bonin: Si je comprends bien, pour vous, la destruction de l'habitat essentiel d'une espèce...

Julien Baudry: Monsieur le député, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que c'était à l'organisme responsable de répondre à cette question. Bien entendu, nous devons respecter la loi, déployer des mesures et concevoir un projet après avoir consulté l'Agence canadienne d'évaluation d'impact, mais aussi le ministère des Pêches et des Océans.

Patrick Bonin: La Loi sur les espèces en péril prévoit le choix d'autres sites possibles quand il est question d'espèces en péril. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une espèce en péril emblématique du Québec.

Avez-vous pensé à d'autres sites pour le projet d'aménagement compensatoire de l'île aux Bœufs, notamment des sites où le projet

serait sans répercussions négatives sur l'habitat essentiel du chevalier cuivré?

Si oui, quels sont ces sites?

Julie Gascon: Avant de céder la parole à Mme Loubier, je vous dirai que le terminal de Contrecoeur a été déplacé le plus à l'ouest possible pour minimiser son impact.

Patrick Bonin: Je ne parle pas du terminal, mais des projets compensatoires. D'autres sites ont-ils été étudiés pour les projets compensatoires?

Nathalee Loubier: Oui.

Dès le mois de mai 2022, quatre sites potentiels ont été évalués: l'île aux Bœufs, l'île aux Prunes, la pointe est de l'île Bouchard et l'île Hurteau. Pendant l'étude de faisabilité, lors de la caractérisation des herbiers qui a été faite en 2022 à l'île aux Bœufs et à l'île aux Prunes, il n'y avait pas d'herbier aux endroits où seront construites les digues.

Pour revenir à votre question, en 2022...

Patrick Bonin: Je vais vous interrompre.

La loi prévoit que, si vous demandez un projet de compensation, vous devez d'abord avoir déposé votre projet dans le cadre du processus réglementaire légal.

Aviez-vous déposé quelque chose?

Le président: Merci, monsieur Bonin. Votre temps de parole est écoulé.

Je rappelle à tous les députés qu'il faut laisser aux témoins le temps de répondre à leurs questions, sinon, les interprètes ont de la difficulté à faire leur travail. Je sais qu'il y a beaucoup à dire sur le sujet et que cela soulève beaucoup de questions. Je vous invite à raccourcir votre question pour avoir une réponse plus précise.

Bref, soyez conscients que, lorsque vous parlez, il y a de l'interprétation qui se fait.

Monsieur Leslie, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais commencer par Mme Gascon.

Avez-vous fait des démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il renvoie le dossier à Pêches et Océans, au MPO?

Julie Gascon: Le projet a été renvoyé au MPO. Non, nous n'avons rien demandé.

Branden Leslie: Le gouvernement fédéral a-t-il communiqué avec vous à ce sujet?

Julie Gascon: Le projet de Contrecoeur a été jugé d'une grande importance. En raison de la catégorisation du projet, on nous a dirigés vers le MPO, et nous collaborons avec lui depuis.

Branden Leslie: Quand avez-vous appris le renvoi du projet au MPO, et qui vous en a informé?

[Français]

Julien Baudry: Nous en avons été informés au Bureau des grands projets avant l'annonce officielle. C'était donc entre 24 et 48 heures avant la conférence de presse.

[Traduction]

Branden Leslie: Vous avez été informés un jour à peine avant que le gouvernement fédéral ne fasse une annonce selon laquelle, même s'ils ne vous ont pas soufflé mot et même si vous n'avez pas communiqué avec eux, on avait décidé de vous diriger vers le Bureau des grands projets pour un projet qui est en cours depuis votre demande initiale en 2016. C'est bien cela?

Julie Gascon: Oui, tout à fait.

Branden Leslie: Ne semble-t-il pas étrange que, de façon tout à fait inattendue, on ait renvoyé votre projet sans que vous ne l'ayez demandé?

Julie Gascon: Il y a eu énormément de consultations et de travail, et c'est une question qu'on pourrait poser à des gens beaucoup plus haut placés que moi. Il y a eu beaucoup de discussions pour déterminer quel projet est digne d'être considéré comme une contribution essentielle, un grand projet, un projet d'intérêt national.

Branden Leslie: Pour savoir si vous répondiez à ces critères, quels renseignements avez-vous fournis au gouvernement et quand?

Julie Gascon: Nous travaillons à ce projet avec le gouvernement du Canada depuis des années...

Branden Leslie: Le gouvernement vit en vase clos, alors il est très peu probable qu'il ait été en mesure de réunir toute cette excellente information.

Je suis très curieux de savoir quels renseignements vous avez fournis au gouvernement du Canada dans la période qui a précédé immédiatement le renvoi.

Julie Gascon: Je suis désolée, monsieur, mais le travail qui a été fait pour le projet Contrecoeur dure depuis des décennies. Nous avons travaillé avec Pêches et Océans, Transports Canada, Finances Canada et divers autres ministères. Nous avons eu des réunions avec plusieurs ministères en même temps. Les gens et les ministères étaient parfaitement conscients de l'importance de ce projet et du travail qui a été fait pour le mener à bien.

En nous renvoyant au MPO, cela nous a permis de continuer le travail, comme Mme Farrell l'a clairement indiqué, pour mettre au point et structurer notre financement. Le fait d'être qualifié de grand projet nous permet d'en parler avec tous les ministères et de rassembler tout le monde en vue d'aller de l'avant comme fonction publique fédérale, avec la concision et la rigueur qu'exige tout projet fédéral.

• (1145)

Branden Leslie: Vous alliez de l'avant avec ce projet. Le gouvernement a ensuite adopté le projet de loi C-5, dont vous n'avez pas vu la nécessité selon vous, même s'il y avait encore un permis en instance.

J'aimerais savoir deux choses.

Premièrement, si ce permis n'est pas approuvé, allez-vous demander au MPO de changer d'avis en vertu des pouvoirs conférés par le projet de loi C-5?

Deuxièmement, étant donné que vous avez entièrement planifié ce projet sans l'aide du MPO, qu'attendez-vous exactement de lui à part cette nouvelle offre pour obtenir de l'argent?

Julie Gascon: Pour ce qui est du travail effectué pour obtenir nos permis, notre dossier était fin prêt en août, mais il a fallu attendre. Nous avons reçu notre premier permis en octobre. Nous

avons achevé toutes nos consultations auprès des Premières Nations et tous les intervenants qui ont participé aux décisions relatives au permis, et tout indique que le deuxième permis sera reçu en novembre.

Mme Farrell est peut-être mieux placée que moi pour répondre à cette question, mais d'après ce que je comprends du Bureau des grands projets, il est certes doté pour accélérer les projets, mais il agit aussi comme guichet unique. Ainsi, si j'ai un problème, je m'adresse directement au MPO, qui nous organise et nous soutient dans la recherche d'approches et de moyens de financement novateurs.

Branden Leslie: Puis-je intervenir? Quels sont ces moyens de financement novateurs? Il a été mentionné que le MPO trouverait diverses sources de fonds entièrement publics à titre d'administration portuaire sous réglementation fédérale, je suppose. Comment allez-vous payer pour ce projet? Vous étiez sur le point de commencer les travaux de toute façon, et voilà que le MPO s'est lancé dans cette aventure en promettant de trouver de nouveaux fonds publics ou des fonds provenant de divers ministères. Comment comptiez-vous mener à bien le projet avant cela?

Julie Gascon: Pour l'instant, je ne peux pas parler de la structure de financement du projet, car nous sommes en pleine négociation.

Branden Leslie: Est-il financé à l'heure actuelle?

Julie Gascon: Mon temps est écoulé.

Le président: Je vais vous laisser répondre.

Julie Gascon: À l'heure actuelle, nous discutons avec le MPO et les divers ministères concernés de la meilleure structure possible pour financer ce projet.

[Français]

Le président: Merci, madame Gascon. Merci, monsieur Leslie.

Monsieur Fanjoy, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci aux témoins.

Madame Farrell, je vais commencer par vous.

Pouvez-vous expliquer au Comité la différence entre un projet renvoyé au Bureau des grands projets et un projet d'intérêt national? De plus, quel est votre rôle ou celui de votre bureau dans chacun de ces cas?

Dawn Farrell: Il y a de grands projets et d'importants projets qui sont dans l'intérêt national. Les grands projets qui nous sont soumis en sont à différentes étapes de développement. Certains, comme celui de Contrecoeur, en sont pratiquement à la fin du processus réglementaire, et ils n'ont pas vraiment besoin de beaucoup d'aide.

Sur la question du financement, nous travaillons avec ces projets fédéraux pour voir comment coordonner le financement provenant, par exemple, de la Banque de l'infrastructure du Canada et du Fonds canadien de croissance, ainsi que pour déterminer s'il y a d'autres sources privées de capitaux qui peuvent être utilisées afin que le Port de Montréal dispose de fonds suffisants pour continuer à construire et à achever le projet en temps opportun. Ce travail est en cours, et nous nous attendons à le terminer bientôt. Nous travaillons en étroite collaboration avec Mme Gascon et son équipe.

Dans d'autres cas, les projets peuvent nous être renvoyés et confiés comme projets désignés. La différence, c'est que ces projets en sont à des étapes plus préliminaires. Il s'agit de décider si leur construction vaut la peine ou non avant que tout le travail nécessaire soit fait pour coordonner les aspects réglementaires, la consultation des Premières Nations et la recherche de financement.

Pour l'instant, aucun projet n'a été désigné en vertu de la loi. La plupart des projets sur lesquels nous travaillons se trouvent à divers stades de développement, mais nous prévoyons qu'un ou deux projets d'intérêt national finiront par être désignés. À ce moment-là, il y a un processus unique qui permet à un seul ministre d'utiliser le... Nous finissons tout de même par passer par tous les ministères pour faire tout le travail — il s'agit de ne pas bâcler les choses —, mais c'est un peu un processus en deux étapes où l'on commence par décider que le projet est dans l'intérêt national pour entreprendre ensuite un processus de deux ans qui se termine par un seul permis et un ensemble de conditions que tous les organismes concernés doivent satisfaire.

• (1150)

Bruce Fanjoy: Dans ce cas, peut-on affirmer que toutes les obligations réglementaires qui existent pour Contrecœur sont les mêmes que si le processus avait commencé il y a cinq ou dix ans?

Dawn Farrell: À l'heure actuelle, tous les processus réglementaires que le Port de Montréal a suivis avec Contrecœur sont bien enclenchés et bien compris. Les permis sont sur le point d'être délivrés. Si j'ai bien compris, il y aura un autre permis en novembre. Je ne prévois pas — notre bureau ne le prévoit pas — qu'une aide supplémentaire soit nécessaire à cet égard, et nous constatons la même chose sur plusieurs fronts.

Ce qu'il faut, cependant, c'est le financement final, de sorte que Mme Gascon et son équipe puissent avoir la certitude qu'il leur faut pour achever les travaux d'adduction d'eau qu'ils entreprennent, pour conclure les ententes qu'ils négocient et pour entamer le gros du projet, qui sera terminé dans cinq ans.

L'autre travail que nous allons faire avec le Port de Montréal et son équipe, c'est de veiller à la rationalisation du processus de construction, de sorte qu'ils puissent atteindre les objectifs dans les délais et sans dépasser le budget.

Bruce Fanjoy: Merci.

Madame Gascon, pouvez-vous nous expliquer en 40 secondes l'impact économique et l'importance stratégique de l'expansion du port de Montréal?

Julie Gascon: Pour ce qui est des retombées économiques du projet d'expansion de Contrecœur, pendant la construction, il s'agit de 3 770 emplois. Une fois que le terminal sera en service, il créera 10 000 emplois et soutiendra plus de 400 000 emplois.

Ce que cette première phase du projet de Contrecœur apporte, c'est d'augmenter de 60 % la capacité du port de Montréal. La capacité du terminal sera de 1,15 million d'équivalent 20 pieds, ou EVP, qui est l'unité de mesure des conteneurs.

Le président: Merci, madame Gascon.

Merci, monsieur Fanjoy.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Pour l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, y a-t-il eu l'envoi d'une alerte au sujet du projet de compensation?

[Traduction]

Bram Sepers: Aucune alerte n'a été envoyée.

[Français]

Patrick Bonin: Il n'y a pas eu d'alerte.

Au sujet du port, vous qui voulez de bonnes consultations, êtes-vous à l'aise avec le fait qu'il n'y ait pas eu d'alerte et qu'il n'y ait eu aucun commentaire dans une consultation importante au sujet de l'habitat essentiel d'une espèce en péril?

Julien Baudry: Par le passé, nous avons déposé plusieurs demandes sur le Registre canadien d'évaluation d'impact. Nous recevons rarement des commentaires.

Patrick Bonin: D'accord.

Vous sentez-vous à l'aise?

Julien Baudry: Nous souhaitons toujours recevoir des commentaires, mais il ne nous appartient pas de dire si nous aurions dû recevoir ou non des commentaires. Le processus a été respecté.

Patrick Bonin: Cependant, il n'y a pas eu de commentaires parce qu'il n'y a pas eu d'alerte, entre autres.

Seriez-vous à l'aise de refaire le processus de consultation pour vous assurer de recevoir des commentaires?

Nous savons que certaines personnes voudraient faire des commentaires, présentement.

Julien Baudry: Les documents ont été publiés en ligne. Les gens auraient pu nous en faire.

Patrick Bonin: Accepteriez-vous de refaire ce processus, étant donné qu'il n'y a pas eu de commentaires et qu'il n'y a pas eu d'alerte?

Julien Baudry: Une telle situation aurait des répercussions financières et causerait des délais importants sur le projet.

Patrick Bonin: Il pourrait y avoir des répercussions sur le chevalier cuivré, mais, pour vous, l'aspect financier et le temps sont plus importants que la protection de l'espèce.

Est-ce ce qu'il faut comprendre?

Julien Baudry: En fait, de façon très simple, nous avons respecté les étapes requises par la Loi sur l'évaluation d'impact.

Patrick Bonin: Vous me dites que l'impact financier vous préoccupe, contrairement à l'impact sur le chevalier cuivré.

Julien Baudry: Monsieur le député, en toute franchise, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Patrick Bonin: D'accord, mais, comme il risque d'y avoir des répercussions sur le chevalier cuivré, seriez-vous prêt à refaire des consultations en bonne et due forme pour vous assurer qu'il n'y a pas d'impact?

Julien Baudry: Monsieur le député, nous avons suivi le processus tel qu'il a été défini par la loi...

Patrick Bonin: D'accord, donc, vous ne voulez pas en faire. C'est ce que je comprends.

Julien Baudry: Nous avons suivi le processus...

• (1155)

Patrick Bonin: Je vous ai demandé si vous étiez prêt à le refaire ou non. Vous n'avez pas accepté.

Julien Baudry: Monsieur le député, nous avons suivi le processus...

Patrick Bonin: C'est donc non. Vous avez répondu à ma question. C'est ce que je comprends.

Le président: Monsieur Bonin, s'il vous plaît.

Patrick Bonin: Monsieur le président, j'attends des réponses simples, mais on ne me répond pas. Je suis désolé.

Maintenant, vous me dites que vous avez eu votre permis concernant la Loi sur les espèces en péril. Vous avez eu ce permis, semble-t-il, pour les compensations. Moi, je regarde dans le Registre public des espèces en péril. La Loi stipule que, si vous avez un permis, ce doit être dans le Registre. Ça fait plusieurs semaines, et il n'y a pas de permis inscrit au Registre.

Vous n'avez donc pas de permis valide en ce moment, puisque le permis n'apparaît pas dans le Registre.

Nathalee Loubier: Parlez-vous du Registre de la Loi sur les pêches?

Patrick Bonin: Non, je parle du Registre public des espèces en péril.

Nathalee Loubier: Il faudrait parler avec le ministère des Pêches et des Océans pour ce registre.

Patrick Bonin: Toutefois, vous savez que votre permis n'est pas valide actuellement parce qu'il n'est pas dans ce registre.

Nathalee Loubier: Il faudrait voir avec le ministère des Pêches et des Océans pour le Registre public des espèces en péril.

Patrick Bonin: Je reviens à l'obtention de ce permis. Une condition dit que, pour obtenir un permis de destruction d'habitat d'espèce menacée, vous devez évaluer les sites de rechange.

Dans le cadre de cette demande de permis précise auprès de Pêches et Océans Canada, avez-vous présenté des évaluations de sites de rechange?

Nathalee Loubier: Oui. C'est dans l'étude de faisabilité qui a été présentée à plusieurs organismes, en mai 2024, ainsi que dans l'étude d'avant-projet, qui a également été présentée au MPO et aux organismes que Mme Gascon a mentionnés au début.

Le président: Merci, monsieur Bonin.

Patrick Bonin: Merci.

[Traduction]

Le président: Madame Anstey, vous avez cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci.

J'aimerais poser quelques questions à Mme Farrell au sujet du Bureau des grands projets.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé des différentes façons dont les projets sont renvoyés. Y a-t-il une surveillance indépendante de la façon dont votre bureau établit les priorités ou gère les dossiers, ou est-ce que tout cela est traité à l'interne et à huis clos?

Dawn Farrell: Voulez-vous dire à l'interne au gouvernement ou à l'interne...?

Il y a beaucoup de projets au pays, comme vous le savez. Ce projet nous a été renvoyé par le ministère des Transports, principalement pour la raison que nous avons énoncée, c'est-à-dire pour qu'on puisse organiser le financement et faire en sorte que Mme Gascon ait tout ce dont elle a besoin pour pouvoir mener à bien le projet dans les délais et les budgets prévus.

Nous faisons un...

Carol Anstey: Ces conversations ont toutes eu lieu à l'interne. Il n'y avait pas de surveillance indépendante.

Vous avez mentionné tout à l'heure que certains de ces projets sont présentés dans le cadre de réunions avec les premiers ministres provinciaux. Est-ce exact?

Dawn Farrell: Les projets se présentent de diverses façons. Ils viennent du gouvernement. Ils viennent des provinces. Ils proviennent de promoteurs. Ils viennent des Premières Nations.

Carol Anstey: J'aimerais m'arrêter un instant sur ce point.

Le premier ministre était à Terre-Neuve-et-Labrador, où il a rencontré le premier ministre libéral de l'époque, John Hogan. Lors d'une conférence de presse publique, il a parlé de deux projets précis: le projet de la baie du Nord et celui des chutes Churchill. Il a décrit ces deux projets comme des projets d'édification de la nation. Par la suite, le 11 septembre, le premier ministre libéral de l'époque, John Hogan, a été interviewé au sujet de ces rencontres et il était convaincu que ces deux projets allaient se retrouver sur la liste.

Il y a eu ensuite des élections provinciales, il y a maintenant un nouveau premier ministre, et les projets brillent par leur absence. Terre-Neuve-et-Labrador a été laissée pour compte.

Est-ce que tout cela ne témoigne pas d'une certaine nature politique des choix qui se font à l'heure de décider quels sont les projets qui vont figurer sur cette liste?

Dawn Farrell: Les projets arrivent à notre bureau. Nous faisons une évaluation — au départ, une évaluation documentaire — de tous les différents attributs des projets. De plus, nous avons des réunions avec les différents promoteurs. Nous sommes habilités à recommander au premier ministre les projets qui, selon nous, sont prêts à être renvoyés et les projets pour lesquels il pourrait y avoir du travail supplémentaire à faire.

En ce qui me concerne, les projets qui nous sont éventuellement renvoyés répondent à la norme qui, selon moi, s'applique aux grands projets ou aux projets d'intérêt national. De nombreux projets sont encore en cours d'évaluation par notre bureau et seront annoncés au fur et à mesure.

Actuellement...

Carol Anstey: Y en a-t-il à Terre-Neuve-et-Labrador qui sont actuellement à l'étude?

Dawn Farrell: Oui. Absolument.

Carol Anstey: Pouvez-vous nous fournir une liste de ceux qui font actuellement l'objet d'un examen, particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador? Pouvez-vous nous fournir des documents à l'appui?

Dawn Farrell: Je ne sais pas. Les projets sont en cours d'évaluation. Il faudrait que je vérifie si nous pouvons vous fournir les projets qui sont actuellement en cours d'évaluation. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, il y a un certain nombre de projets en cours d'évaluation dans tout le Canada qui sont soit des projets d'infrastructure ou de grands projets qui ajoutent de la valeur à nos échanges commerciaux. Nous les évaluons en fonction de stratégies et de tous les critères énoncés dans la Loi visant à bâtir le Canada.

● (1200)

Carol Anstey: Je pense que le Comité aurait tout intérêt à voir certains de ces projets qui sont envisagés. Si vous pouviez nous fournir une liste, nous vous en serions tous très reconnaissants.

J'ai récemment rencontré des représentants du port de Corner Brook pendant une semaine électorale dans ma circonscription. Ils ont une très bonne analyse de rentabilisation pour faire avancer leur port, mais ils craignent que ce projet à Montréal ne nuise à leur capacité d'obtenir du financement et de faire progresser leur projet. Que répondez-vous à cela?

Dawn Farrell: Faites-vous allusion au projet Contrecoeur?

Carol Anstey: Oui.

Dawn Farrell: Encore une fois, si vous examinez les projets individuels sur lesquels nous travaillons en ce moment, vous constaterez qu'il s'agit de projets assez avancés, et il y a déjà des analyses de rentabilisation très solides selon lesquelles ils seront avantageux pour le Canada.

Si vous prenez du recul, il y a environ 500 projets dans le système à l'heure actuelle. Il y en a 11 qui nous ont été renvoyés. Il y a aussi 400 projets dans divers ministères ou au niveau provincial. Le Bureau des grands projets ne les empêche pas d'aller de l'avant. Notre travail consiste à faire avancer les projets qui nous sont soumis et à faire partie de nos travaux afin que d'autres projets puissent progresser de leur côté.

Ce ne sont pas tous les projets au Canada qui passent par le Bureau des grands projets.

Le président: Merci, madame Farrell.

Monsieur Grant, vous avez la parole pour cinq minutes.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tout le monde d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais commencer par dire que je viens de l'autre côté, Vancouver, juste à côté de la ville de Tsawwassen, à Delta, où on propose une autre expansion importante — le terminal 2 de Roberts Bank.

Avant de devenir député ici, j'ai participé à un de nombreuses réunions avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et l'Administration portuaire Vancouver-Fraser. L'un des principaux problèmes que nous devions régler, c'était la question de l'intégration et la consultation auprès des communautés autochtones. Il y en avait une quarantaine à consulter dans le cadre de l'expansion du terminal 2 de Roberts Bank.

Je sais qu'il n'y en a pas autant dans le cas qui nous occupe, mais j'aimerais savoir quelles consultations ont été menées, combien de groupes... et qu'avez-vous entendu en retour? Comment intégrez-vous cela dans cette proposition?

Ma question s'adresse à l'Agence d'évaluation d'impact et aussi à l'Administration portuaire.

Patricia Brady: L'Administration portuaire a peut-être de meilleurs chiffres sur le nombre total de nations qui ont été consultées, mais cela aurait certainement fait partie de l'évaluation environnementale qui a été effectuée en 2021. La conclusion, c'est que le projet n'aurait pas d'effets négatifs importants ni d'effets environnementaux, compte tenu des mesures d'atténuation établies au moyen de conditions.

Ces mesures d'atténuation comprennent l'obligation de continuer à travailler avec les Premières Nations, y compris au sujet du plan compensatoire, ce que le Port a fait, si j'ai bien compris.

Je vais céder la parole aux représentants de l'Administration portuaire pour qu'ils vous donnent un peu plus de détails sur les chiffres.

Julie Gascon: Le Port de Montréal a une relation de longue date avec les Premières Nations. Il y a trois grandes Premières Nations dans nos environs...

Nous avons eu plus de 80 réunions avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake sur le projet Contrecoeur au cours des dernières années, et il y en a certainement eu beaucoup l'année dernière seulement. Ce que je peux vous dire, c'est que du point de vue des Autochtones, nous avons reçu leur appui pour le projet, y compris récemment du Conseil de Kahnawake. Ils travaillent avec nous. Ils font partie du tissu de tout ce que nous faisons dans le cadre de nos consultations, également en ce qui a trait à leur intérêt et aux avantages qu'ils peuvent tirer du projet.

Nous les tenons au courant de tous nos travaux.

Wade Grant: L'un des principaux enjeux pour le terminal 2 de Roberts Bank était, bien sûr, la restauration ou l'atténuation de l'habitat. C'est le poisson qui est en jeu ici.

Je voulais simplement savoir s'il y avait des exemples de cas où ce genre de déplacement du poisson vers une autre région a réussi, parce que c'est quelque chose dont nous voulions nous assurer lorsque nous parlions d'esturgeon et de saumon à l'embouchure du fleuve Fraser.

Y a-t-il des exemples de réintroduction réussie?

● (1205)

Julie Gascon: Parlez-vous de toutes les espèces pour lesquelles nous avons des mesures compensatoires, ou seulement du chevalier cuivré?

Wade Grant: Non, je vous demande simplement s'il y a un autre exemple au Canada ou ailleurs dans le monde où cela s'est déjà produit — où un projet a été jugé nécessaire, puis des poissons ont été trouvés et déplacés vers un nouvel habitat.

Julie Gascon: Je ne saurais vous le dire, monsieur, mais peut-être que Mme Loubier...

Nathalee Loubier: Vous pourriez peut-être parler de l'habitat du poisson aux îles de Boucherville. C'est un cas important.

Julie Gascon: Oh, oui. L'un des grands travaux que nous avons réalisés remonte à 2012. Nous avons construit 27,7 hectares d'habitat du poisson dans ce que nous appelons les îles de Boucherville, qui appartiennent bien sûr à la Couronne et sont gardées naturelles. Cet habitat fonctionne très bien.

Dans le cas du chevalier cuivré, nous avons dû faire un suivi auprès du ministère de l'Environnement pour voir si les poissons utilisaient cet habitat pour se nourrir, et cela a été observé.

La dernière fois que nous avons effectué cet examen — le rapport remonte à 2019 —, il a été démontré que l'habitat fonctionnait bien.

C'était un exemple pour le port de Montréal, où nous avons construit 27,7 hectares d'habitat pour le poisson.

Wade Grant: J'aimerais revenir sur votre réponse au sujet des mesures compensatoires pour les Autochtones, du transfert des connaissances autochtones et de leur capacité à s'adonner à leurs pratiques culturelles. Est-ce quelque chose qui a été pris en compte lors de l'approbation de ce projet?

Julie Gascon: Absolument. Je vais céder la parole à mon collègue M. Baudry, qui a travaillé en étroite collaboration avec les Premières Nations.

Julien Baudry: Notre responsabilité va au-delà du projet.

Nous entretenons une relation continue avec les Premières Nations pour participer à l'initiative de vérité et de réconciliation au pays, et nous utilisons l'industrie des croisières et nos propres espaces pour promouvoir cette initiative et la culture autochtone.

Le président: Merci, monsieur Grant.

[*Français*]

Merci, monsieur Baudry et madame Gascon.

[*Traduction*]

Monsieur Bexte, vous disposez de cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins. Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui en ligne et en personne.

J'aimerais poser une question au sujet du financement à l'Administration portuaire de Montréal. Si le ministère des Pêches et Océans, le MPO, n'existe pas, le projet aurait-il été financé?

Julie Gascon: À l'heure actuelle, comme vous le savez peut-être, plusieurs contributions ont déjà été annoncées. La province de Québec investit 130 millions de dollars dans le projet. Le gouvernement fédéral a annoncé, par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux, une contribution de 150 millions de dollars.

Le projet comporte deux phases, la phase aquatique et la phase terrestre. Pour la phase aquatique, nous avons commencé le 9 octobre et le financement est presque au complet. Quant à la phase terrestre, il nous reste à négocier avec l'exploitant du terminal dans lequel nous travaillerons. C'est pourquoi il est difficile de répondre à ces questions.

David Bexte: Eh bien, c'est le cas et ce ne l'est pas. Ce n'est pas une question hypothétique, parce que ce projet a été réalisé bien avant l'existence du ministère des Pêches et Océans, le MPO, et qu'il devait avoir un certain financement. Si c'était assez sûr pour faire avancer le projet, il fallait essentiellement que tout soit là.

Je voulais établir une base de référence, afin que nous puissions voir quel est l'impact du MPO et de son influence.

Julie Gascon: L'impact du MPO a été très important pour le projet, parce qu'il nous a mis en contact avec tous les différents... Mme Farrell l'a très bien expliquée. Par exemple, il y a la Banque de l'infrastructure du Canada, les ressources du Port de Montréal et ce

qu'ils peuvent apporter à la table des négociations, ainsi que la mise en place d'une structure financière qui permettra au port de livrer cette importante infrastructure tout en poursuivant ses activités.

David Bexte: D'accord. Merci.

Est-ce que cela comprend des capitaux propres?

Julie Gascon: Cela comprend la Banque de l'infrastructure du Canada et, si vous songez au Port de Montréal comme promoteur du projet, notre propre investissement dans le projet. L'Administration portuaire de Montréal est un organisme autonome...

David Bexte: Est-ce que c'est oui, il y aura des capitaux propres?

Julie Gascon: Oui, nous serions considérés comme des investisseurs privés dans ce cas particulier.

David Bexte: D'accord. Merci.

Qui a renvoyé le projet portuaire...? C'est l'inverse: qui vous a avisé que le projet portuaire avait été renvoyé au MPO?

Julie Gascon: Dans nos discussions avec Transports Canada, avec les divers intervenants au travail...

• (1210)

David Bexte: Avec Transports Canada?

Julie Gascon: ... on nous a acheminés vers le MPO, qui a gracieusement travaillé avec nous.

David Bexte: Le MPO nous a dit que Transports Canada l'avait avisé qu'on allait lui renvoyer le cas, alors je voulais voir s'il y avait une continuité.

Madame Farrell, je reviens à vous. Vous avez parlé dans un témoignage précédent et encore aujourd'hui de la liste des 500 projets examinés. J'aimerais approfondir un peu la question.

Nous devons veiller à ce que, avec toutes les différentes possibilités qui s'offrent au MPO et à différents niveaux de maturité, nous soyons en mesure de détecter le favoritisme.

Je remarque bien votre sourire et votre réaction qui dénonce un certain favoritisme, mais il faut que ce soit fondé sur le mérite, non pas sur les gens que l'on connaît, les relations et la qualité des communications.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus? Allez-vous publier une liste de ces 500 projets, ou bien une liste de ceux qui n'iront pas plus loin?

Dawn Farrell: Je m'excuse; mon Internet continue à faire des siennes. Pouvez-vous m'entendre?

David Bexte: Oui, je vous entends.

Dawn Farrell: Je crois que votre question était la suivante : publierons-nous la liste des 500 projets, publierons-nous la liste des évaluations et parlerons-nous ensuite de la façon dont nous avons choisi nos différents projets?

Nous avons 70 jours, et il y a maintenant 30 personnes qui s'affairent furieusement à s'assurer qu'il n'y a pas de favoritisme, franchement, parce que mon travail à la tête du MPO est de m'assurer que les projets d'intérêt national ou les grands projets contribuent à l'économie, l'environnement...

David Bexte: Oui, je comprends, mais nous devons connaître le processus. La transparence est le seul moyen d'empêcher que cela se produise.

Dawn Farrell: Oui. À l'heure actuelle, nous avons évalué environ 144 des 500 projets. Nous en sommes à la liste actuelle qui a été publiée. Nous n'avons pas fini d'évaluer les autres.

Franchement — et c'est la raison pour laquelle je souris —, le défi, c'est qu'il y a beaucoup plus de projets que de personnel au MPO à l'heure actuelle, et notre travail consiste à dorer les postes en conséquence et à aider nos promoteurs. Je ne veux pas qu'il y ait tellement de projets au MPO qu'il n'y aura que des promesses en l'air que nous serons incapables de tenir.

À l'heure actuelle, lorsque nous évaluons des projets, nous essayons de nous assurer que le nombre de demandes est gérable par les personnes que nous avons ici. Nous essayons d'augmenter le personnel pour être importants, et c'est ce que nous faisons.

David Bexte: Merci.

Le président: Merci, madame Farrell.

Merci, monsieur Bexte.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Bonjour.

Ma question s'adresse aux représentants du Port de Montréal ou de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact.

Vous avez donné les détails du plan de compensation pour le chevalier cuivré. Si j'ai bien compris, on créerait environ trois hectares d'habitat du poisson pour compenser ceux de l'île aux Bœufs et des Îles-de-Boucherville.

Ce plan de compensation permettra-t-il d'augmenter ou de maintenir la population du chevalier cuivré?

Julie Gascon: C'est une excellente question qui nous amène à nous pencher sur la vie de ce poisson.

À l'île aux Bœufs, créer 3,29 hectares d'habitat du poisson. La superficie doublera après six ans pour atteindre environ 6,2 hectares. Dans près de 15 ans, cela aura quadruplé pour atteindre 12,6 hectares. Il faut comprendre qu'il y a 30 000 hectares d'habitat d'alimentation du poisson dans le fleuve Saint-Laurent.

La situation du chevalier cuivré va-t-elle s'améliorer?

Au total, le Port de Montréal va investir 17 millions de dollars dans cette espèce en péril avant l'ouverture du terminal de Contre-cœur, en 2030. Jamais personne n'a investi autant d'argent pour ce poisson.

Il faut comprendre que ce poisson vit environ 35 ans. Il naît dans le bassin de Chambly de la rivière Richelieu, où il n'y a aucune mesure de vitesse. Il faut savoir que le Québec n'a pas de mesure universelle de vitesse pour la protection de ses berges.

Je ne sais pas si vous connaissez la rivière Richelieu. Le chevalier cuivré fraie évidemment très près des berges. Il naît là, il vit là pendant deux ans et, après deux ans, il se nourrit dans le fleuve Saint-Laurent. Quand les petits escargots ne sont plus sur les brins d'herbe, ils retournent dans la rivière Richelieu. Ils ne se reproduisent qu'à partir de l'âge de 10 ans.

L'étendue de l'habitat d'alimentation de ce poisson augmentera jusqu'à environ 12 hectares. Or, depuis 20 ans, ce poisson est considéré comme une espèce en péril. Pourrions-nous tous travailler ensemble, de sa naissance à sa croissance, et tout au long de sa vie, pour le maintenir?

• (1215)

Eric St-Pierre: J'ai une question de suivi à vous poser.

Ce plan de compensation a-t-il été étudié ou validé par des tierces parties, et si oui, lesquelles?

Julie Gascon: Je cède la parole à Mme Loubier, qui pourra vous en parler.

Nathalee Loubier: On a déjà parlé du ministère des Pêches et des Océans, ou MPO. Il y a aussi le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, ou MELCCFP, et Environnement Canada.

Le MPO a demandé des avis d'experts à l'Institut national de la recherche scientifique, ou INRS, et à Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC.

Eric St-Pierre: En résumé, quelles sont ces évaluations?

Nathalee Loubier: En ce qui concerne les avis d'experts, les ingénieurs ont posé beaucoup de questions sur les aménagements. Pour l'INRS, sa préoccupation portait davantage sur les herbiers. Environnement Canada était présent parce que l'île aux Bœufs lui appartient. Il y avait évidemment les experts du MPO, dont les experts du poisson. Le MELCCFP a aussi été impliqué dans le projet, de même que des experts du poisson.

Eric St-Pierre: Je suis le député d'Honoré-Mercier, ce qui inclut Anjou et Rivière-des-Prairies. Le chevalier cuivré vit dans la rivière des Prairies. Il y a même le parc du Chevalier-Cuivré à Rivière-des-Prairies.

Pourriez-vous commenter les répercussions du projet de Contre-cœur dans ma circonscription, particulièrement à Rivière-des-Prairies?

Julien Baudry: Il n'y aura pas de répercussions. Il y aura cependant des bénéfices.

Il faut savoir que d'autres projets qui ne sont pas portuaires impliqueront des travaux dans l'habitat d'alimentation du chevalier cuivré et dans le développement des herbiers. En raison de la taille de l'investissement, des connaissances acquises pourraient permettre de soutenir certains projets dans l'Est de Montréal, qui sont présentement au ralenti parce qu'on n'a pas encore de solution pour le chevalier cuivré.

Eric St-Pierre: J'ai une dernière question.

Vous dites avoir consulté les Premières Nations, notamment à Kahnawake. Présentement, la nation à Kahnawake ou d'autres Premières Nations s'inquiète-t-elle pour la population de chevaliers cuivrés touchée par ce projet?

Julie Gascon: Nous avons consulté toutes les Premières Nations, notamment à Kahnawake.

Bien sûr, au cours des 10 dernières années, les membres des Premières Nations ont posé des questions et ont eu des interrogations. Nos équipes de Port de Montréal se sont assuré de répondre à toutes les questions et de répertorier toutes les craintes. Nous avons collaboré avec eux pour nous assurer qu'ils étaient satisfaits de notre approche.

Eric St-Pierre: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, madame Gascon.

Monsieur Bonin, vous disposez de deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Je voudrais revenir aux projets de sites de rechange pour les mesures de compensation.

Lors de votre demande de permis, vous avez déposé des évaluations d'autres sites possibles. Quand les avez-vous déposées? Pouvez-vous déposer au Comité l'ensemble de la documentation nécessaire à l'obtention des permis de compensation?

Nathalee Loubier: La première question concernait les quatre sites...

Patrick Bonin: Non. La Loi sur les espèces en péril prévoit l'obligation d'évaluer des sites de rechange pour obtenir un permis. Vous dites que vous avez présenté à Pêches et Océans Canada des sites de rechange pour obtenir votre permis. Cela fait donc partie de votre demande.

Nathalee Loubier: En effet.

Patrick Bonin: Pouvez-vous transmettre au Comité cette demande de permis comprenant la présentation de ces sites?

Nathalee Loubier: Oui.

Patrick Bonin: C'est très bien.

L'article 86 de la Loi sur l'évaluation d'impact dit qu'il faut indiquer son intention, émettre un avis et inviter le public à une consultation.

Si aucune notification ou alerte n'est envoyée, comment le public est-il invité à participer à une consultation? Considérez-vous que l'apparition d'une page sur un site de je ne sais combien de milliers de pages dont personne n'est au courant est une invitation? Comment les gens ont-ils été invités à participer à une consultation?

[Traduction]

Patricia Brady: L'exigence de l'article 86 est que ce soit affiché dans le registre. L'avis est affiché et invite le public à formuler des commentaires. Si les avis sont affichés d'une certaine façon dans le registre, un avis est déclenché. C'est un service que nous avons seulement...

● (1220)

[Français]

Patrick Bonin: Il n'y a plus d'interprétation.

Ça y est, ça fonctionne.

Patricia Brady: Si les notifications sont affichées dans une certaine section de notre site Web...

Patrick Bonin: Dans ce cas-ci, je comprends qu'il n'y a pas eu de notification.

Comment considérez-vous que le public a été invité? Comment le Port de Montréal considère-t-il que le public a été invité si per-

sonne n'est au courant et si l'invitation se trouve sur un site Web de 10 000 pages?

[Traduction]

Bram Sepers: J'ajouterais simplement que le système de notification est relativement nouveau et qu'il est entré en ligne en 2024. Auparavant, il n'y avait pas d'avis.

[Français]

Patrick Bonin: Je pose ma question à nouveau.

Le Port de Montréal voulait être une bonne société et coopérer avec la population, mais vous n'avez manifestement reçu aucun commentaire. On vient de nous dire que personne n'avait été invité et que la notification n'avait pas fonctionné, ce qui n'est pas nouveau.

Je réitère donc ma question. Êtes-vous prêts à prendre le temps de faire les choses correctement et à inviter les gens à vous donner leur avis au sujet d'un projet important?

Le président: Je vous demande une courte réponse, s'il vous plaît.

Julie Gascon: Merci, monsieur Bonin.

Mon collègue vous a expliqué que nous avions respecté toutes les exigences légales. Nous sommes même allés au-delà des exigences concernant les consultations publiques. Nous avons répondu à beaucoup de questions et nous avons reçu des commentaires durant les forums de discussion.

De notre côté, la publication est complète.

Le président: Merci, madame Gascon.

Monsieur Ross, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Ellis Ross: Merci, monsieur le président.

Vous avez parlé des contributions fédérales et provinciales pour financer ce projet. A-t-on prévu d'emprunter des fonds privés pour financer le reste du projet?

Julie Gascon: À l'heure actuelle, le projet est financé comme suit: 130 millions de dollars proviennent du gouvernement provincial et 150 millions du gouvernement fédéral. Nous connaissons le coût des travaux aquatiques. Nous avons un contrat à prix fixe. Ce travail a commencé. Nos travaux préliminaires ont commencé le 9 octobre.

Ellis Ross: Excusez-moi. Je ne veux pas connaître le coût. Je veux connaître les plans de financement pour le reste.

Julie Gascon: Le reste du financement est ce que nous sommes en train de négocier pour l'instant, et c'est ce à quoi nous travaillons avec le Bureau des grands projets. Il s'agit d'argent provenant de l'Administration portuaire de Montréal, ainsi que d'une collaboration avec la Banque de l'infrastructure du Canada et d'une structure financière qui nous permettra de livrer le projet à temps en 2029.

Ellis Ross: Vous avez parlé de l'âge de ce projet, alors il y avait un plan de financement bien avant que le Bureau des grands projets ne s'en mêle.

Julie Gascon: Pour ce qui est du projet lui-même, mes prédecesseurs ont acheté les terres en 1980. La façon dont ce projet a été envisagé comportait trois grandes étapes.

Il s'agissait au départ d'un terrain qui a été acheté pour que le terminal existant puisse prendre de l'expansion à Contrecoeur. Nous avons travaillé avec eux. C'était vers 2020 ou 2019. Malheureusement, ils n'ont pas pu s'entendre sur une approche financière pour prendre de l'expansion à Contrecoeur.

En 2022, nous avons lancé un processus international pour voir si nous pouvions avoir un partenaire qui s'occuperaient à la fois de la phase terrestre et de la phase aquatique. Le résultat de cet appel d'offres international a été que les partenaires étaient intéressés, mais seulement pour la partie terrestre. Les travaux de consultation et de délivrance de permis sont complexes au Canada et les partenaires privés n'y voyaient pas leur compte. Une quinzaine de personnes sont venues.

Ellis Ross: Je comprends, mais je vais présumer qu'il y avait un plan de financement bien avant que le Bureau des grands projets n'intervienne.

Ce projet a été approuvé en 2021. Il n'y a que les permis en suspens du MPO qui sont nécessaires — ce à quoi le Bureau des grands projets ne contribuera pas —, mais le Bureau des grands projets aidera au financement à l'avenir. Cela prendra diverses formes, suivant la solution de financement que l'on adoptera.

Vous avez beaucoup parlé de la consultation des Premières Nations. Combien d'ententes sur les répercussions et les avantages sont conclues avec des Premières Nations de la région qu'elles soient signataires d'un traité ou pas?

[Français]

Julien Baudry: Permettez-moi d'intervenir. C'est une excellente question.

Nous n'avons pas conclu d'entente de partage des avantages avec les Premières Nations. Cela ne les a pas empêchées d'émettre un avis favorable relativement au permis et au projet.

[Traduction]

Ellis Ross: Vous avez mené des consultations, ce qui technique-ment ne correspond pas à la jurisprudence en matière de droits et de titres, parce que vous n'avez pas d'entente sur les répercussions et les avantages. Y a-t-il eu des mesures compensatoires sur le plan technique ou économique?

● (1225)

[Français]

Julien Baudry: Si vous me le permettez, j'ajouterais que plusieurs modifications ont été apportées au projet sur la base des commentaires reçus de la part des Premières Nations, mais également lors des consultations publiques devant l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

En somme, ce projet a bénéficié de l'expertise des Premières Nations pour établir le projet que nous avons aujourd'hui. Nous avons choisi une approche différente, mais les Premières Nations ont fait part par écrit de leur appui au projet.

[Traduction]

Ellis Ross: D'accord. Il n'y a pas d'ententes sur les répercussions et les avantages.

Il ne s'agissait pas d'une consultation comme dans l'affaire Haida de 2004, et il n'y a eu aucune mesure compensatoire, surtout en ce qui concerne les ententes sur les répercussions et les avantages, alors ce genre de question pourrait ne pas être pertinent.

Pour l'Administration portuaire de Montréal, avez-vous représenté la Couronne en ce qui concerne les droits issus de traités ou autres dans le cadre de l'établissement de ce projet?

[Français]

Julien Baudry: Si vous me le permettez, je vous fournirai des informations plus précises.

Bien entendu, le respect des Premières Nations et celui de leurs droits font partie du projet. Quant à notre statut, en tant que représentants de la Couronne, et quant aux répercussions sur les différents traités, il me faudra vous fournir des réponses que je n'ai pas sous la main en ce moment.

[Traduction]

Ellis Ross: Pouvons-nous avoir une réponse écrite, monsieur le président?

Pouvons-nous avoir une réponse écrite, monsieur Baudry?

[Français]

Julien Baudry: C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir une réponse détaillée par écrit.

[Traduction]

Ellis Ross: Merci.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Baudry.

Je cède maintenant la parole à Mme Miedema

Shannon Miedema: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je pense que mes questions s'adressent à l'Administration portuaire.

J'aimerais en savoir un peu plus sur l'intérêt économique de ce projet d'expansion à Contrecoeur en ce qui a trait au commerce avec d'autres pays.

Je me demande à quand remonte la dernière analyse économique réalisée pour déterminer les avantages financiers pour le port lui-même, ainsi que pour la province de Québec ou la région. Pouvez-vous nous expliquer un peu pourquoi ce projet est si important?

Julie Gascon: Je vais commencer, puis je céderai la parole à mon collègue, qui détient beaucoup d'information sur l'évaluation de l'incidence économique et sur l'analyse réalisées.

Ce projet augmentera la capacité du port de Montréal de 60 %. Le port de Montréal est la principale porte d'accès vers l'Europe, l'Inde et l'Asie du Sud-Est. Nous faisons des affaires avec 140 pays différents. En raison du contexte géopolitique actuel avec les États-Unis, beaucoup de projets axés sur la diversification ont été lancés.

Une partie de cette analyse démontre que si seulement 6 % du fret empruntait une voie différente que celle des États-Unis pour se rendre dans les 140 pays avec lesquels nous avons des ententes, et nombre d'entre eux sont en Europe, le port de Montréal en viendrait rapidement à opérer au maximum de sa capacité. C'est dans le contexte géopolitique actuel que l'urgence de ce projet s'est révélée. Notre gouvernement, sous la direction du premier ministre Carney, a dit souhaiter doubler le volume des exportations non américaines, une cible qui, si elle devait être atteinte d'ici 10 ans, se traduirait par un déficit de 7 millions de conteneurs au pays. La phase de Contrecoeur prévoit l'ajout de 1 150 000 conteneurs, tandis que du côté de Vancouver, mon collègue prévoit en ajouter environ 2,5 millions. Même après l'aménagement de ces deux grands projets, il restera un déficit.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les répercussions économiques seront énormes. Ce projet créera 400 000 emplois, et 10 000 emplois de plus une fois le terminal opérationnel. Pour bien en mesurer la valeur, il faut évaluer les marchandises que l'on met dans ces boîtes et que l'on en sort. Il s'agit de produits agricoles, de médicaments, de tout l'équipement de dialyse reçu d'Allemagne, de produits livrés à nos hôpitaux après avoir transité par le port de Montréal. Ce sont des fruits, des légumes, des voitures et de les biens dont les gens ont besoin au quotidien et qui permettent de remplir les tablettes des magasins.

Je vous cède la parole, Julien, pour que vous nous parliez plus précisément de l'incidence économique.

• (1230)

Julien Baudry: Brièvement, les premiers à bénéficier de ce terminal seront les exportateurs de la Rive-Sud de Montréal. Six cents exportateurs sont situés près du port de Montréal et du futur terminal. Les entreprises agricoles de la Rive-Sud en bénéficieront, car il faut garder à l'esprit que 35 % du volume au port de Montréal est en réalité de la nourriture, et nous avons un excédent commercial avec de nombreux pays et régions du monde.

Vous ne trouverez pas sur ce continent un port qui a une balance commerciale positive avec l'Asie, et pourtant c'est notre cas, puisque 70 % des échanges avec l'Asie au port de Montréal sont des exportations, alors que 30 % sont des importations. Dans les faits, notre premier partenaire commercial est l'Inde. Nous diversifions et renforçons nos relations commerciales avec l'Europe et les marchés de l'avenir comme l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. Ce projet permettra aux récents accords commerciaux de profiter à nos travailleurs et à nos entreprises.

Shannon Miedema: Puisque vous avez récemment fait réaliser une évaluation de l'incidence économique, disposez-vous de données chiffrées? Avez-vous un rapport à présenter au Comité sur les retombées économiques pour le Québec ou pour le port en particulier?

Julien Baudry: Bien sûr. Nous vous en ferons parvenir un résumé. Les effets bénéfiques se feront sentir non seulement au Québec, mais aussi en Ontario. Fait important, le marché québécois compte pour 50 % du volume au port de Montréal et le marché ontarien pour 30 %. Les Prairies et le Midwest font aussi partie du lot, mais 90 % des retombées économiques du port de Montréal profitent au Canada. Non seulement des emplois bien rémunérés y seront-ils créés, mais la chaîne d'approvisionnement sera également plus résiliente.

Nous serions très heureux de vous faire part de cette analyse.

Shannon Miedema: Qu'en est-il du port lui-même? S'agit-il d'une entité à but lucratif?

Julie Gascon: Le Port de Montréal est une agence fédérale autonome qui génère les revenus nécessaires à ses opérations, à son entretien et à sa croissance dans une certaine mesure. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui doit rendre des comptes, mais sa véritable mission consiste à servir les Canadiens. Le port doit générer suffisamment de revenus pour entretenir ses actifs, réaliser des projets de croissance, et ce, en demeurant concurrentiel et productif. Le fruit de toutes ses activités est réinvesti au port même.

Shannon Miedema: Merveilleux. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Leslie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

Madame Farrell, le gouvernement a renvoyé ce projet au Bureau des grands projets il y a quelques mois. Depuis ce temps, vous évaluez s'il doit être désigné comme projet d'intérêt national, pourtant la construction doit commencer de façon imminente.

Ma question est la suivante: s'il est si urgent de lui octroyer le titre de projet désigné, pourquoi le Bureau des grands projets tarde-t-il tant?

Dawn Farrell: Le Bureau des grands projets a deux fonctions. Un projet peut lui être renvoyé — et, dans ce cas, nous nous concentrerons sur ses aspects pratiques, soit la réglementation ou le financement — ou encore, un projet peut y être évalué pour voir s'il doit être désigné à titre de projet d'intérêt national.

Le projet de Contrecoeur ne figure pas dans cette deuxième catégorie. Notre travail actuel avec le Port de Montréal porte sur le financement.

Branden Leslie: Les projets vous sont envoyés pour recevoir de l'aide. Vous vous occupez de certains aspects pratiques. Vous aiguillez les responsables vers différents ministères pour qu'ils tentent d'obtenir de l'argent pour leur projet.

Qu'y a-t-il à approuver, alors?

Dawn Farrell: Lorsque les projets sont présentés, nous les évaluons en fonction des cinq critères de la Loi Chantiers Canada. Ces critères sont: le renforcement de notre autonomie, de notre résilience et de notre sécurité; les avantages économiques et autres; la forte probabilité de réussite; la promotion des intérêts des peuples autochtones; la contribution à la croissance propre et à nos objectifs en matière de changements climatiques.

Nous examinons tous ces critères et déterminons où ils en sont dans leur développement. Si vous regardez Contrecoeur...

Branden Leslie: Vous analysez nombre d'aspects, mais si le projet ne s'inscrit pas dans le volet de l'intérêt national, avez-vous quoi que ce soit à approuver? Est-ce que vous recommandez au cabinet de travailler sur le projet? S'il n'est pas dans l'intérêt national, en fait-on autre chose?

Dawn Farrell: Le Bureau des grands projets a deux fonctions: celle d'accompagner certains projets qui lui ont été renvoyés, afin de garantir qu'ils se qualifient en matière de financement, de potentiel de développement et de capacité à atteindre leurs objectifs économiques et environnementaux.

En même temps, notre...

Branden Leslie: Je tente de comprendre quelle lacune vous comblez, cependant. Que rôle votre Bureau joue-t-il dans les projets qui sont simplement renvoyés par le gouvernement? Vous dites que vous êtes responsable de questions pratiques et que vous êtes là pour aider, mais que faites-vous en réalité?

Dawn Farrell: Nous nous assurons que les projets soient rationalisés, qu'ils se rendent à la ligne d'arrivée, obtiennent leur financement et soient construits.

Dans certains cas, les projets sont d'intérêt national et doivent être désignés en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. Jusqu'à maintenant, nous n'avons travaillé sur aucun de ces projets.

• (1235)

Branden Leslie: On dirait que le gouvernement s'est gardé la tâche la plus facile. Lorsqu'un projet est prêt à démarrer, on annonce aux responsables: « Hé, nous sommes là pour vous aider. Nous avons mis quelques obstacles sur la route, alors essayons de les surmonter ensemble. »

Le gouvernement semble contourner le processus normal de réception des demandes et vous envoyer les projets directement, comme il l'a fait dans ce cas. Le ministre vient de dire qu'il pense qu'on devrait ralentir et cesser de renvoyer autant de projets.

Votre bureau est-il déjà débordé par le nombre de projets qui ont été soigneusement choisis par le premier ministre actuel, de sorte que vous n'êtes lus en mesure d'examiner les projets pour lesquels on fait une demande de désignation?

Dawn Farrell: En réalité, les promoteurs dont les projets ont été renvoyés à notre bureau sont très heureux qu'ils l'aient été et que nous travaillions avec eux à l'avancement de leur plan.

Beaucoup de promoteurs voudraient bien voir leur projet renvoyé à notre Bureau et notre équipe est très occupée à s'assurer que... Les promoteurs doivent faire leurs devoirs. Ils doivent voir à la réglementation, au consentement des Premières Nations et à leur financement.

Ces projets particuliers sont de grands projets pour le Canada.

Branden Leslie: Oui, je comprends. Tous les projets sont de grande envergure et ils ne s'inscrivent pas dans le volet des projets d'intérêt national.

Vous étiez il y a peu de temps en Colombie-Britannique lorsque le premier ministre a annoncé une liste de projets qui ont été renvoyés à votre bureau — des projets que vous n'avez pas encore approuvés et qui ne sont pas non plus approuvés par le gouvernement. Vous n'avez toujours pas déterminé s'ils répondaient ou non à vos critères et le gouvernement n'a approuvé aucun de ces projets.

Aviez-vous examiné ces projets avant leur annonce? Avez-vous fait des recommandations, ou est-ce le premier ministre qui vous a fait ses recommandations à l'avance?

Dawn Farrell: J'ai examiné les projets et j'ai formulé des recommandations.

Le Bureau des grands projets travaille sur deux volets: le volet des projets qui lui sont renvoyés et qui peuvent être lancés, mis en route et dont la construction peut commencer. Il travaille également sur certains projets afin de déterminer s'ils doivent faire partie du volet des projets d'importance nationale et bénéficier d'une désignation.

Il y a deux...

Branden Leslie: Il y en a deux qui seront peut-être dans ce volet. Tout à l'heure, vous avez parlé d'un ou deux projets d'intérêt national.

Pouvez-vous nous les décrire et nous expliquer pourquoi vous imposez des limites à un ou deux d'entre eux?

Dawn Farrell: Je n'impose pas de limites à un ou deux d'entre eux. Je les évalue tous en fonction des mêmes critères. Pour certains projets, ce n'est pas nécessaire, car ils sont assez avancés. Cela peut s'avérer nécessaire pour certains autres projets. Nous travaillons sur un certain nombre de projets afin d'analyser lesquels peuvent entrer dans cette catégorie.

Cette évaluation se fera au cours de la prochaine année.

Le président: Merci, madame Farrell.

Vous avez la parole pour cinq minutes, monsieur Fanjoy.

Bruce Fanjoy: Merci.

Ma question s'adresse au Port de Montréal.

Dans quelle mesure le Bureau des grands projets a-t-il fait avancer le projet de Contrecoeur? Vous avez mentionné que les terres avaient été achetées en 1980, mais j'ai l'impression que le développement du projet est plus dynamique en ce moment. Comment le Bureau des grands projets a-t-il fait bouger les choses?

Julie Gascon: Merci, monsieur Fanjoy.

Permettez-moi simplement de dire que j'ai été fonctionnaire toute ma vie avant de me joindre au Port. J'ai été directrice générale de la Sécurité et sûreté maritimes. Dans mon poste de fonctionnaire, j'administrais sept lois et 280 normes de réglementation. Nous étudions les mandats qui nous étaient confiés et ce que les lois en place nous permettaient de réaliser. Chaque ministère se livre à cet exercice.

Ce que nous a apporté l'arrivée de Mme Farrell et de son équipe? Souvent, lorsqu'on examine la situation du point de vue d'un seul ministère, l'analyse est limitée. On fonctionne en vase clos. Il est difficile de réunir toutes les parties lorsqu'il y a un problème et de charger un groupe de travail de l'examiner. Comment rectifier la situation? Comment aller de l'avant? Comment chacun peut-il progresser dans son propre cadre législatif?

Ce que Mme Farrell et son équipe nous apportent, c'est qu'ils font du projet une priorité. S'il y a des embûches, nous réunissons une équipe. Il y a un sous-comité des communications. Il y a un sous-comité des finances. Il y a toute une gamme de sous-comités par l'entremise desquels les ministères sont chargés de trouver des solutions. Il ne s'agit pas seulement de trouver des solutions, mais de trouver les solutions qui nous permettront de livrer le projet à temps en respectant le budget, celles qui présenteront la meilleure structure de financement, c'est-à-dire celles qui auront le moins d'impact sur les contribuables canadiens et qui créeront des infrastructures conformes à l'analyse de rentabilisation, avec le meilleur partenaire possible.

Voilà ce qui a changé pour nous. Le Bureau des grands projets a changé nos vies parce qu'il a rassemblé tout le monde. Il est la raison pour laquelle je suis heureuse de participer à ce projet. Il est rigoureux. Il est exigeant. Il est tenace. Nous avons des discussions difficiles, mais elles ont changé la façon dont nous avons fait avancer ce projet.

● (1240)

Bruce Fanjoy: Merci.

Vu l'importance économique du projet de Contrecoeur, a-t-on établi qu'il était possible de le réaliser tout en protégeant les habitats et l'environnement autour de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent? Peut-on en faire plus et, le cas échéant, qu'est-ce que ce serait?

Julie Gascon: Je le crois de tout cœur. Je crois qu'il est possible de réaliser un projet à fort impact économique tout en respectant notre obligation de préserver l'environnement. C'est un aménagement complètement neuf, qui bénéficiera de l'électrification. La plupart des marchandises seront transportées par train. À Montréal, le transport par camion représente de 60 à 65 % et le transport par train de 35 à 40 %. À Contrecoeur, cette proportion sera inversée. Le transport par train sera plus important. L'équipement sera électrique. Ce sera un terminal moderne. Il sera de sa génération et produira à capacité maximale en fonction de la plus petite empreinte écologique possible.

Nous construisons un terminal de l'avenir, un terminal écologique. Notre électricité proviendra d'Hydro-Québec. La majeure partie du terminal, sinon sa totalité, sera électrifiée. C'est un très bon projet qui peut aussi servir à démontrer le leadership du Canada en matière de construction d'infrastructures.

Les gens ignorent généralement que le port de Montréal est un port de destination. À leur arrivée, les navires se déchargent, puis ils se rechargent complètement. Chaque train qui arrive est plein. À son départ, il est encore plein. C'est pourquoi ce modèle et cette plateforme sont aussi solides, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Bruce Fanjoy: Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Vous nous laissez presque une minute de plus. Merci.

[*Français*]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

J'aimerais m'adresser aux représentants de l'Administration portuaire de Montréal.

Vous parlez d'un appui des Premières Nations au projet de compensation. Avez-vous de l'information au sujet des consultations que vous avez menées auprès d'elles à ce sujet et les dates auxquelles elles ont eu lieu?

Avez-vous un document attestant l'appui formel des Premières Nations à l'égard de ce projet de compensation?

Julien Baudry: Nous vous fournirons avec plaisir la liste détaillée de ce qui nous a été transmis, notamment les comptes rendus de l'ensemble des sessions de travail.

Comme ma collègue l'a dit, le projet de compensation a fait l'objet de plusieurs dizaines de séances de travail avec les Premières Nations. Nous vous ferons donc parvenir ces documents attestant leur appui sans aucun problème.

Patrick Bonin: Quand ces consultations ont-elles eu lieu?

Julien Baudry: Elles ont été menées au cours des derniers mois, avant l'obtention de l'autorisation qui nous a été transmise, bien entendu.

Nathalee Loubier: J'ajouterais que les consultations au sujet des herbiers du chevalier cuivré ont commencé en 2021, lorsque nous avons reçu la déclaration de décision. C'est la condition 3.21 qui nous demandait de faire un plan de compensation. Nous pourrons vous fournir ces informations également.

Patrick Bonin: À ma connaissance, un document d'Aecon concernant le projet de compensation a été complété au mois d'octobre.

Est-ce bien le cas?

Nathalee Loubier: Parlez-vous de l'avant-projet pour la conception des aménagements?

Patrick Bonin: Je pensais que c'était pour un projet de compensation.

Nathalee Loubier: Parlez-vous d'octobre 2024 ou d'octobre 2025?

Patrick Bonin: C'était en 2025.

Y a-t-il un document d'Aecon sur le projet de compensation?

Nathalee Loubier: Avez-vous le titre du document? Cela m'aiderait un peu.

Patrick Bonin: Je vais le vérifier, mais n'avez-vous pas de document d'Aecon sur le projet de compensation qui a été produit au mois d'octobre?

Nathalee Loubier: Vous avez dit que c'était en octobre 2025, mais pourriez-vous me dire de quel document vous parlez?

Patrick Bonin: C'est celui qui concerne le projet de compensation.

Nathalee Loubier: En ce moment, Aecon est responsable de faire le suivi des aménagements, mais pourriez-vous me dire de quel document vous parlez?

Patrick Bonin: C'est celui qui présente le projet de compensation en tant que tel.

Nathalee Loubier: Parlez-vous des suivis qui sont faits chaque jour?

Patrick Bonin: Je parle du document que vous avez obtenu avant le permis. Il y a un document d'Aecon qui a été produit au mois d'octobre, mais vous me dites que les consultations ont eu lieu avant que ce document soit disponible.

Julien Baudry: Plusieurs documents ont été produits par Aecon, et certains d'entre eux ont fait l'objet de consultations. Bien entendu, certains documents ont été mis à jour avant, afin de nous permettre d'obtenir l'autorisation requise auprès de Pêches et Océans.

● (1245)

Le président: Merci, monsieur Baudry et monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à M. Leslie, pour cinq minutes.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

J'aimerais commencer par Mme Farrell, encore une fois.

On sait aujourd'hui que le Port de Montréal ne s'attendait pas à ce renvoi, car on l'en a avisé 24 heures à l'avance. Par souci de transparence, j'aimerais savoir si ce nouveau bureau serait disposé à dévoiler les communications entre le ministère des Transports et le cabinet du ministre et le BGP en prévision de ce renvoi, ainsi qu'entre Pêches et Océans Canada et ECCC, pour savoir s'ils étaient dans le coup avant que ne soit prise la décision de renvoyer ce projet.

Dawn Farrell: En fait, monsieur Labonté, j'étais en poste depuis peu à ce moment-là, voulez-vous prendre cette question?

Branden Leslie: J'aimerais seulement que vous rendiez disponibles certains documents, dans la mesure du possible.

Jeff Labonté (sous-ministre délégué, ministère des Ressources naturelles): L'évaluation de tous les projets a été effectuée au cours de la période estivale. Un nombre important de projets étaient à l'étude cet été. Comme le Bureau supervisait l'annonce des premiers projets, pour des raisons évidentes, une grande attention a été accordée à un certain nombre de projets à l'étude et le nombre de projets dépassait largement...

Branden Leslie: Il s'agit de révéler les communications entre votre bureau et les divers ministères concernés ainsi qu'avec le cabinet du ministre, êtes-vous disposé à le faire pour ce comité, par souci de transparence?

Jeff Labonté: Il y a un groupe de travail formé d'équipes à l'échelle du gouvernement fédéral, des fonctionnaires, qui ont évalué les projets en fonction des cinq critères.

Branden Leslie: D'accord. Je vais donc considérer cela comme un non, vous ne voulez pas de clarté...

Le président: Monsieur Leslie, veuillez laisser le témoin terminer.

Branden Leslie: D'accord. Oui ou non, allez-vous nous transmettre ces documents?

Jeff Labonté: Les projets ont été annoncés. Le premier ministre a annoncé les projets, ils ont été renvoyés, les projets sont sur le site Web et toute l'information au sujet des projets est sur le site Web.

Branden Leslie: Je vais céder mon temps de parole pour que la personne qui a proposé cette motion, mon collègue du Bloc québécois, puisse disposer du temps qu'il me reste.

[Français]

Patrick Bonin: Merci.

Pouvez-vous me dire de combien de temps je dispose, monsieur le président?

Le président: Vous avez la parole pour trois minutes.

Avant que vous commenciez, cependant, je veux vous mettre en garde, monsieur Bonin. Lorsque vous posez une question, laissez aux témoins la chance de répondre. Jusqu'à maintenant, j'ai été indulgent, mais je serai plus sévère à l'avenir, car les interprètes ont de la difficulté à faire leur travail et j'ai dû avertir tout le monde plus d'une fois.

Je vous remercie et je vous cède la parole.

Patrick Bonin: Il n'y a pas de problème. Je demanderais également aux témoins de répondre aux questions.

Dans le cadre de l'agrandissement du port, on prévoit abattre 13 000 arbres et effectuer des travaux sur des terrains contaminés par le pétrole, entre autres.

Avez-vous obtenu des permis de la municipalité pour les travaux qui seront effectués sur les terrains contaminés et l'abattage d'arbres?

Julien Baudry: Merci, monsieur le député.

À titre de mandataires du gouvernement dans le cadre de ce projet, puisque les travaux sont réalisés à la demande de l'administration portuaire, compte tenu de la Constitution canadienne, nous n'avons pas à demander des autorisations municipales puisque nous sommes également sur un terrain fédéral.

Patrick Bonin: Vous n'avez donc pas l'intention d'obtenir des permis municipaux pour vos activités.

Julien Baudry: Au même titre que toutes les administrations portuaires canadiennes qui réalisent des projets en tant que mandataires de la Couronne, nous n'avons pas à obtenir de permis. Par conséquent, nous n'aurons pas à demander ces autorisations municipales.

Patrick Bonin: D'accord.

Je constate donc que vous n'avez pas l'intention de refaire une consultation. Même si vous n'avez reçu aucun commentaire dans le cadre de la consultation que vous avez faite, vous refusez d'en faire une nouvelle. Est-ce bien cela?

Répondez par oui ou par non, s'il vous plaît.

Julien Baudry: Il n'y a pas de raison de faire une autre consultation lorsque les règles sont respectées, monsieur le député.

Patrick Bonin: D'accord.

Vos travaux dans l'habitat essentiel du chevalier cuivré ont-ils commencé?

Nathalee Loubier: Oui, les travaux ont débuté. On commence par faire le quai temporaire.

De quel endroit parlez-vous?

Patrick Bonin: Je parle de l'habitat essentiel du chevalier cuivré.

Nathalee Loubier: Oui, les travaux ont tranquillement été amorcés. Les activités de préparation ont commencé. Le permis du ministère des Pêches et des Océans a été reçu en octobre.

Patrick Bonin: Monsieur le président, vu la situation, je vais proposer une motion. Je pense que c'est important.

Voulez-vous que je la présente à l'instant?

• (1250)

Le président: Allez-y.

Patrick Bonin: Je propose ce qui suit:

Considérant que le projet d'« aménagements compensatoires » entraînera la destruction de l'habitat essentiel du Chevalier cuivré, une espèce en voie de disparition et que cette destruction de l'habitat essentiel par le projet de compensation n'a jamais été communiquée au public durant et après la période de consultation;

Considérant l'apparence d'irrégularités majeures ou de manquements dans le déroulement de la consultation en lien avec l'octroi d'un permis pour le projet d'« aménagements compensatoires » par le Port de Montréal en lien avec son projet de Contrecreux.

Le comité demande la suspension des travaux qui pourraient affecter l'habitat essentiel du Chevalier cuivré pour tenir une consultation publique en bonne et due forme sur le projet d'« aménagements compensatoires ».

Eric St-Pierre: Je demande une suspension, parce qu'on n'a pas eu l'occasion de lire la motion.

Le président: Vous devriez la recevoir d'ici quelques minutes.

Eric St-Pierre: Je demande une suspension pour en prendre connaissance.

Le président: D'accord.

La réunion est suspendue.

● (1250) _____ (Pause) _____

● (1255)

[*Traduction*]

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Est-ce que tout le monde a reçu la motion?

Allez-y, monsieur St-Pierre.

Eric St-Pierre: En vertu de quel article du Règlement le Comité a-t-il compétence pour présenter cette motion? Je suis en train de lire le dernier paragraphe. On dit: « le Comité exige la suspension des travaux ». Je suis nouveau dans mon rôle de député, mais ce comité a-t-il compétence pour rendre une telle ordonnance et, le cas échéant, en vertu de quel article du Règlement?

Le président: Adressez-vous votre question à la présidence ou au député qui a présenté cette motion?

[*Français*]

Eric St-Pierre: Je pose la question au député qui a présenté la motion.

Le président: Monsieur Bonin, vous pouvez répondre.

Patrick Bonin: Tel que la motion le stipule, le Comité demande la suspension des travaux.

Les travaux ont été autorisés par Pêches et Océans Canada sur la base d'un permis émis en vertu de la Loi sur les espèces en péril pour une espèce qui, présentement, ne figure pas dans le Registre public des espèces en péril. Pour être valide, un permis doit être publié dans le Registre.

Aujourd'hui, j'entends que des travaux sont effectués dans l'habitat essentiel d'une espèce menacée alors que le permis n'est même pas publié, donc même pas valide. De plus, c'est Pêches et Océans Canada qui aurait délivré ce permis auquel nous n'avons pas accès. Je constate donc qu'il n'y a eu ni consultations ni demande de commentaires. Les gens n'ont pas été informés de ces travaux qui détriraient une partie de l'habitat essentiel du chevalier cuivré. C'est préoccupant. Nous demandons l'organisation d'une consultation. Ce n'est pas compliqué, nous demandons que les choses soient faites correctement en respectant les lois et en menant correctement la consultation.

Par cette motion, les membres du Comité manifestent leur préoccupation et insistent sur le fait qu'il est important de ne pas commencer de travaux sans bonnes consultations. Normalement, Pêches et Océans Canada devrait donc étudier cette motion, puisque le Port ne veut pas le faire lui-même. En effet, le Port pourrait suspendre les travaux et tenir une vraie consultation puisqu'il constate que personne n'a donné de commentaires et qu'il s'agit d'une espèce menacée dont la survie est préoccupante. Beaucoup de gens peuvent agir, notamment les gens du Port de Montréal et les gens de Pêches et Océans Canada.

Je me demande si, en tant que membres du Comité, nous pouvons bloquer les travaux. Toutefois, certaines institutions au sein du gouvernement le peuvent et, de toute évidence, le Port de Montréal le pourrait aussi.

Ce qui me préoccupe, c'est l'avenir du chevalier cuivré, une espèce emblématique qui ne se trouve qu'au Québec et qui est menacée, et les travaux qui ont lieu actuellement. Le processus a été mené de travers et les gens n'ont pas été informés. C'est ce qui me préoccupe au plus haut point.

● (1300)

Eric St-Pierre: Merci.

Je partage votre crainte et je vous remercie de vos commentaires, cher collègue.

Ma question porte davantage sur le processus que sur le contenu. En tant que membres du Comité, pouvons-nous agir comme des juges et ordonner aux autorités compétentes d'agir?

À ma connaissance, il n'y a aucun article du Règlement à cet effet. Si vous en connaissez un qui nous donne ce pouvoir, il conviendrait de nous le transmettre.

Patrick Bonin: Notre comité est souverain. Aujourd'hui, nous demandons la suspension des travaux. Nous avons le droit de faire cette demande en tant que membres du Comité. Il reviendra ensuite aux instances gouvernementales de l'accepter ou non.

Cependant, notre responsabilité en tant que membres du Comité est de dire que nous sommes inquiets de nos constats actuels sur la situation du chevalier cuivré et des travaux en cours. Par conséquent, nous demandons la suspension de ces derniers. Évidemment, les autorités compétentes devront répondre à cette demande.

Eric St-Pierre: D'accord.

Je suis un nouveau député, j'essaie donc de mieux comprendre le processus et les procédures des comités.

J'ai lu le chapitre 20 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. À ma connaissance, nous n'avons pas nécessairement ce pouvoir. Corrigez-moi si c'est le cas.

Patrick Bonin: Monsieur le président, le Comité a le pouvoir de demander quelque chose. Si nous nous entendons, nous pouvons demander n'importe quoi. Dans ce cas-ci, nous demandons une chose précise, à savoir la suspension de travaux, mais ce n'est pas nous qui allons l'appliquer. Nous sommes préoccupés, nous le disons, et nous demandons une suspension des travaux.

[*Traduction*]

Le président: Allez-y, monsieur Fanjoy.

Bruce Fanjoy: Je suis d'accord. Je ne crois pas que ce comité ait compétence pour faire cesser les travaux sur un projet qui est en cours.

Je suis curieux de voir où cela va nous mener, parce qu'au bout du compte, il s'agit d'un projet stratégique pour l'avenir économique du Canada. Il est question d'une expansion du port de Montréal de l'ordre de 40 à 60 %. J'ignore comment il serait possible de diversifier nos marchés à l'échelle internationale sans garantir notre capacité à expédier des marchandises, par exemple.

Ces terres ont été achetées en 1980, avant la naissance de certaines personnes autour de la table, et on n'y a rien construit. Nous voyons maintenant du progrès. Ce progrès est porteur de création d'emplois, de nouveaux marchés et de marchés élargis pour les entreprises canadiennes, pour que l'économie des 343 circonscriptions du pays soit à la hauteur du défi actuel.

Je pense que la façon dont les députés et les membres du Comité choisiront de voter sur cette motion, si elle est même recevable, en dira long. J'aimerais donc que nous abordions cela très rapidement.

• (1305)

Le président: Merci, monsieur Fanjoy.

Je vais céder le micro au greffier pour qu'il nous explique clairement la position du Comité à l'égard de la motion dont nous sommes saisis. Cela nous donnera une meilleure idée de la voie à suivre.

Vous avez la parole, monsieur le greffier. Merci.

Le greffier du Comité (Leif-Erik Aune): Oui, monsieur.

Je renvoie les députés à l'article 108 du Règlement. Le Comité est habilité à examiner toute question relevant de son mandat ou qui lui est renvoyée par la Chambre des communes. À cet égard, il a le pouvoir de faire rapport de temps à autre, de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers. Par conséquent, le Comité a le pouvoir d'examiner cette politique publique et de formuler des recommandations en faisant rapport à la Chambre.

Si le Comité adoptait la motion dont il est en train de débattre, cela supposerait une résolution du Comité faisant une recommandation. Le Comité serait habilité à faire rapport de cette recommandation à la Chambre des communes et à demander une réponse écrite du gouvernement conformément à l'article 109 du Règlement. Le pouvoir du Comité d'examiner, d'enquêter et de faire rapport ne comprend pas le pouvoir d'obliger le gouvernement à prendre des mesures particulières.

Si les députés ont besoin de renseignements supplémentaires concernant l'administration ou la procédure, je me ferai un plaisir de les leur fournir.

Merci, monsieur.

Le président: Merci, monsieur le greffier.

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur le président, il est évident que nous pouvons adopter cette motion. Si la question n'est pas résolue de votre côté, je vous dirai qu'en effet nous pouvons l'adopter. D'ailleurs, monsieur le greffier l'a confirmé.

Mon honorable collègue parlait des enjeux économiques qui entourent ce projet. Nous sommes complètement d'accord avec lui sur le fait qu'il y a actuellement des enjeux économiques. Toutefois, la question n'est pas de savoir s'il y a des enjeux économiques ou non. Il s'agit plutôt de savoir si nous sommes capables de développer, au pays, des projets respectueux de l'environnement, des espèces menacées ou des espèces en péril, et si nous sommes capables de le faire de la bonne manière. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable n'est pas en train de statuer sur

la valeur de ce projet. Il dit plutôt qu'il y a des signaux d'alarme et qu'il veut s'assurer que ce projet est bien fait s'il est mis en avant.

Par contre, il n'y a pas eu de consultation. Je vous invite alors à appuyer notre demande de consultation. Elle aurait dû être faite en bonne et due forme, mais ne l'a pas été, de toute évidence. D'ailleurs, les témoignages ont été très clairs à ce sujet. Si le Port de Montréal lançait son avis de consultation demain matin, ce serait conclu dans 30 jours.

Le président: Monsieur Bonin, excusez-moi de vous interrompre, mais nous ne pouvons pas entrer dans le débat tout de suite, parce que je dois faire quelque chose avant. Je vous avais donné quelques secondes pour répondre, mais, là, vous avez entamé un débat.

Avant de continuer le débat sur la motion, je voudrais remercier les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je vous remercie. Vous êtes libres de partir.

Nous revenons donc au débat sur la motion présentée par M. Bonin.

Je vous laisse terminer votre pensée, monsieur Bonin.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Je vais clore mes propos.

Je voulais simplement rappeler que, demain, le Port de Montréal pourrait déposer un avis de consultation. Ce serait conclu en 30 jours. Des gens et des groupes spécialisés, il y en a. Ce n'est pas pour le plaisir que je vous dis qu'il est important de tenir cette consultation. Des spécialistes externes indépendants et certains groupes suivent le dossier, et ils nous disent que cela n'a aucun sens. Ils se demandent pourquoi cela a été fait de cette manière, compte tenu des répercussions environnementales qu'on pourrait éviter.

Mon but, c'est d'éviter ces répercussions environnementales et d'avoir une consultation transparente sur un projet qui date depuis quand même très longtemps. On parlait de 2012. Je ne vois pas pourquoi on devrait accepter que le Port de Montréal se prive de mener une bonne consultation en 30 jours, pour que ce soit clair, tout simplement.

Si on dispose de l'information nécessaire, si on sait que ce projet ne sera pas accéléré inutilement et qu'il sera fait dans les règles, tout le monde aura la conscience tranquille. C'est ce que nous demandons.

• (1310)

[Traduction]

Le président: Y a-t-il d'autres interventions?

[Français]

Nous passons au vote.

[Traduction]

(La motion est rejetée.)

Le président: La séance est levée. Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux priviléges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>